

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE BÉZIERS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



CRA Béziers - Merlon nord

PRO-DCE

ANNEXE B

<i>BZ-11391</i>				
Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérifié	Ind
Juin 2026	CREATION	LMU	JIT	A



GAXIEU

1 Bis Place des Alliés
CS 50676
34537 BEZIERS CEDEX
T. 04 67 09 26 10
E. bet.34@gaxieu.fr

GAXIEU.FR



RAPPORT

Projet d'aménagement du site - Prélèvements, Mesures, Observations et Analyses sur des terres à excaver

Site : Parcelles AT 93p et AT 160 / localisé à BEZIERS



Conseil Occitanie

Démarche de gestion des sites et sols pollués – avril 2017
Prestations élémentaires : A260 selon la norme NFX 31-620-2

Les prestations d'étude, d'assistance et de contrôle (domaine A) relatives aux sites et sols pollués APAVE SA sont certifiées LNE suivant le référentiel de certification de service des prestataires dans le domaine des sites et sols pollués. Plus d'information sur www.lne.fr

N° de rapport : 135711442-001-1
N° de version : 1
Date : 17/04/2026

Lieu d'intervention :

Parcelles AT 93p et 160 AT
Routes D64/D612b
34 500 - BEZIERS

Destinataire rapport :
Julien IMBERT

Superviseur :
Frédéric BONZOM
frederic.bonzom@apave.com

Chef de projet :
BAUDOUIN Céline
celine.baudouin@apave.com

Signature :

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : CONTEXTE, OBJECTIFS ET PERIMETRE	4
1.1. CADRE, OBJECTIFS ET PERIMETRE	4
1.2. REGLEMENTATION, REFERENTIELS ET GUIDES METHODOLOGIQUES	4
CHAPITRE 2 : SITUATION GEOGRAPHIQUE	5
CHAPITRE 3 : PROGRAMME D'INVESTIGATIONS	8
3.1. DEFINITION	8
3.2. REALISATION	8
3.3. LOCALISATION DES POINTS DE PRELEVEMENTS	9
3.4. PROBLEMES RENCONTRES LORS DE LA REALISATION DES PRELEVEMENTS	9
3.5. FORMATIONS RECONNUES ET RESULTATS PID	10
3.6. PROGRAMME DES ANALYSES REALISEES	10
3.7. VALEURS REGLEMENTAIRES, D'ACCEPTABILITE EN ISDI SELON L'ARRETE DU 12 DECEMBRE 2014	10
3.8. VALEURS REGLEMENTAIRES INDICATIVES – HORS PARAMETRES SPECIFIQUES ISDI	11
3.8.1. Fond géochimique en métaux et métalloïdes dans les sols	11
3.8.2. Autres composés (COHV)	11
3.9. RESULTATS D'ANALYSES D'ACCEPTABILITE EN INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI)	12
3.10. SYNTHESE DES RESULTATS VIS-A-VIS DES VALEURS ISDI	14
3.11. CARTOGRAPHIE SYNTHETIQUE DES RESULTATS	14
3.12. ESTIMATION DES VOLUMES NON ACCEPTABLES EN ISDI	15
CHAPITRE 4 : CONCLUSION ET PRECONISATIONS SUR LA SUITE A DONNER (LE CAS ECHEANT)	16
LISTE DES ANNEXES	20

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du site (périmètre prestation) (carte topographique IGN / Source Géoportail)	5
Figure 2 : Présentation du site (périmètre prestation) et de son environnement immédiat (Photographie aérienne / source Géoportail).....	5
Figure 3 : Localisation du périmètre de la prestation sur extrait de plan cadastral (Source cadastre.gouv.fr)	6
Figure 4 : Plan transmis par Cabinet GAXIEU – Levés des stocks de terre au 09/12/2024	7
Figure 5 : Localisation des investigations réalisées	9
Figure 6 : Localisation des prélèvements réalisés et échantillons non acceptables en ISDI	14
Figure 7 : Estimation du volume associé aux terres non acceptables en ISDI – Z8	15

Liste des tableaux

Tableau 1 : Identification et localisation du site d'étude	4
Tableau 2 : Origine du programme d'investigations prévues	8
Tableau 3 : Problèmes éventuels rencontrés lors du choix des zones à investiguer	8
Tableau 4 : Programme synthétique des investigations réalisées	8
Tableau 5 : Problèmes éventuels rencontrés lors de la réalisation des prélèvements	10
Tableau 6 : Formations reconnues et résultats des mesures PID (ppm)	10
Tableau 7 : Programme d'analyses réalisées sur les échantillons	10
Tableau 8 : Valeurs retenues pour comparaison aux résultats d'analyses en métaux et métalloïdes (mg/kg MS).....	11
Tableau 9 : Synthèse des résultats d'analyses laboratoire des échantillons prélevés	13
Tableau 10 : Interprétation des résultats d'analyses des sols – acceptabilité en ISDI	14
Tableau 11 : Estimation du volume de matériaux non acceptable en ISDI	15

Liste des annexes

ANNEXE 1 : FICHES DE PRELEVEMENT - PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES - DONNEES DE LOCALISATION

ANNEXE 2 : RESULTATS BRUTS DES ANALYSES (BORDEREAU LABORATOIRE)

ANNEXE 3 : ARRETE DU 12 DECEMBRE 2014 SUR LES CONDITIONS D'ACCEPTABILITE EN ISDI

CHAPITRE 1 : CONTEXTE, OBJECTIFS ET PERIMETRE

1.1. CADRE, OBJECTIFS ET PERIMETRE

Dans le cadre de travaux de création d'un rond-point à BEZIERS-ouest, les terres excédentaires ont été entreposées sur des parcelles à proximité.

Ces terres constituent un merlon d'une hauteur moyenne de 5 m par rapport à la route D64. Une des parcelles à proximité immédiate de la zone de stockage est réservée pour le futur CRA (Centre de rétention administratif) et sa servitude.

Le ministère de l'Intérieur souhaite pour des raisons sécuritaires, retirer une partie des matériaux, sur une épaisseur d'environ 2 m et a ainsi sollicité l'appui du Cabinet GAXIEU dans cette démarche.

Dans ce cadre, le Cabinet GAXIEU (Donneur d'Ordre), a confié à APAVE la réalisation d'une prestation de prélèvements d'échantillons de terres, sur les 2 m d'épaisseur de surface, avec analyses chimiques (prestation A260 selon la norme NFX 31-620-2).

Les caractéristiques du site, objet de ce rapport, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Site		
Adresse/lieu-dit	Entre le D64 et la D612b - Parcelles 93partielle et 160 section AT		
Commune / Département	BEZIERS / 34		
Parcelle(s) cadastrale(s)	Parcelles 93 partielle et 160 section AT		
Surface/volume – géométrie (périmètre d'intervention spécifique)	Merlon d'environ 5 m de hauteur par rapport à la route D34 Surface concernée : env. 12 000 m ² Volume futur de terres à sortir : env. 25 000 m ³ (épaisseur de 2 m)		
Coordonnées géographiques (LAMBERT 93 étendu / source géoportail)	X = 714 194,84 m	Y = 6 249 369,57 m	Z = 35,67 m NGF

Tableau 1 : Identification et localisation du site d'étude

Le présent rapport Apave rend compte des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus.

1.2. REGLEMENTATION, REFERENTIELS ET GUIDES METHODOLOGIQUES

Cette prestation a été réalisée conformément :

- à la réglementation en vigueur et notamment le Code de l'Environnement
- à la méthodologie nationale de gestion des Sites et Sols Pollués définie par la note ministérielle et guide du 19 avril 2017
- aux guides méthodologiques nationaux
- à la norme NFX31-620-2 et aux référentiels d'application associés
- aux procédures QSSE Apave.

CHAPITRE 2 : SITUATION GEOGRAPHIQUE

Cf tableau 1 ci-avant ; le site est localisé et délimité sur les figures ci-après :

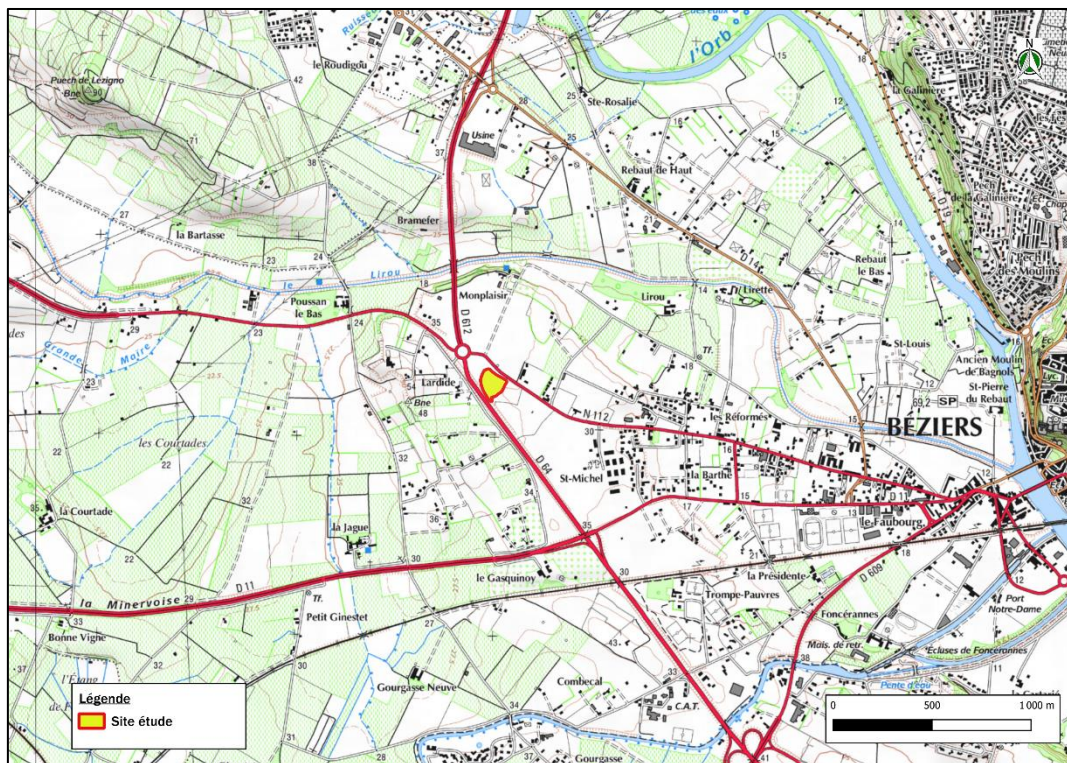


Figure 1 : Localisation du site (périmètre prestation) (carte topographique IGN / Source Géoportail)

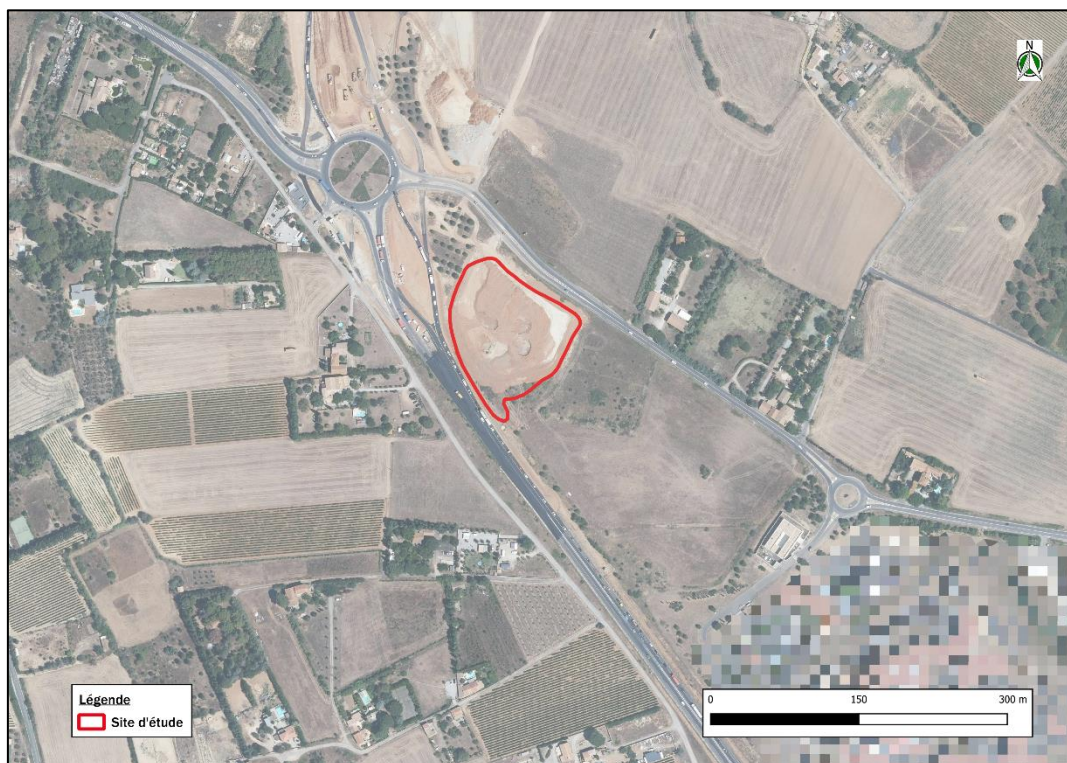


Figure 2 : Présentation du site (périmètre prestation) et de son environnement immédiat (Photographie aérienne / source Géoportail)

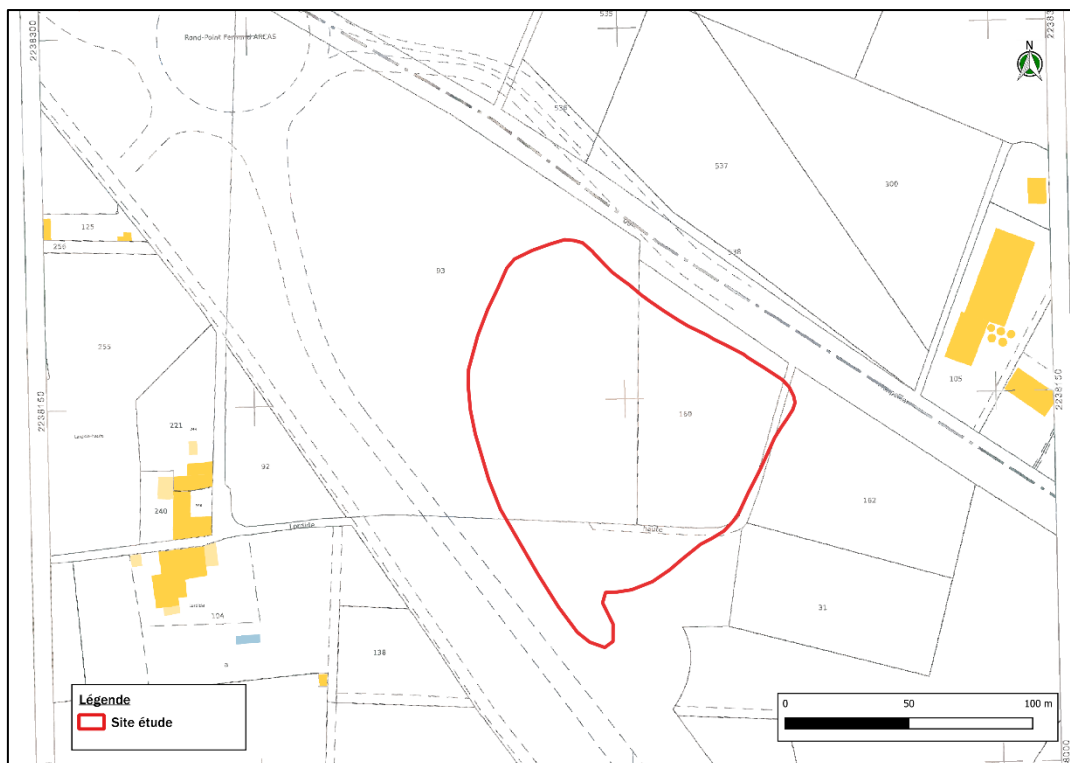


Figure 3 : Localisation du périmètre de la prestation sur extrait de plan cadastral (Source cadastre.gouv.fr)

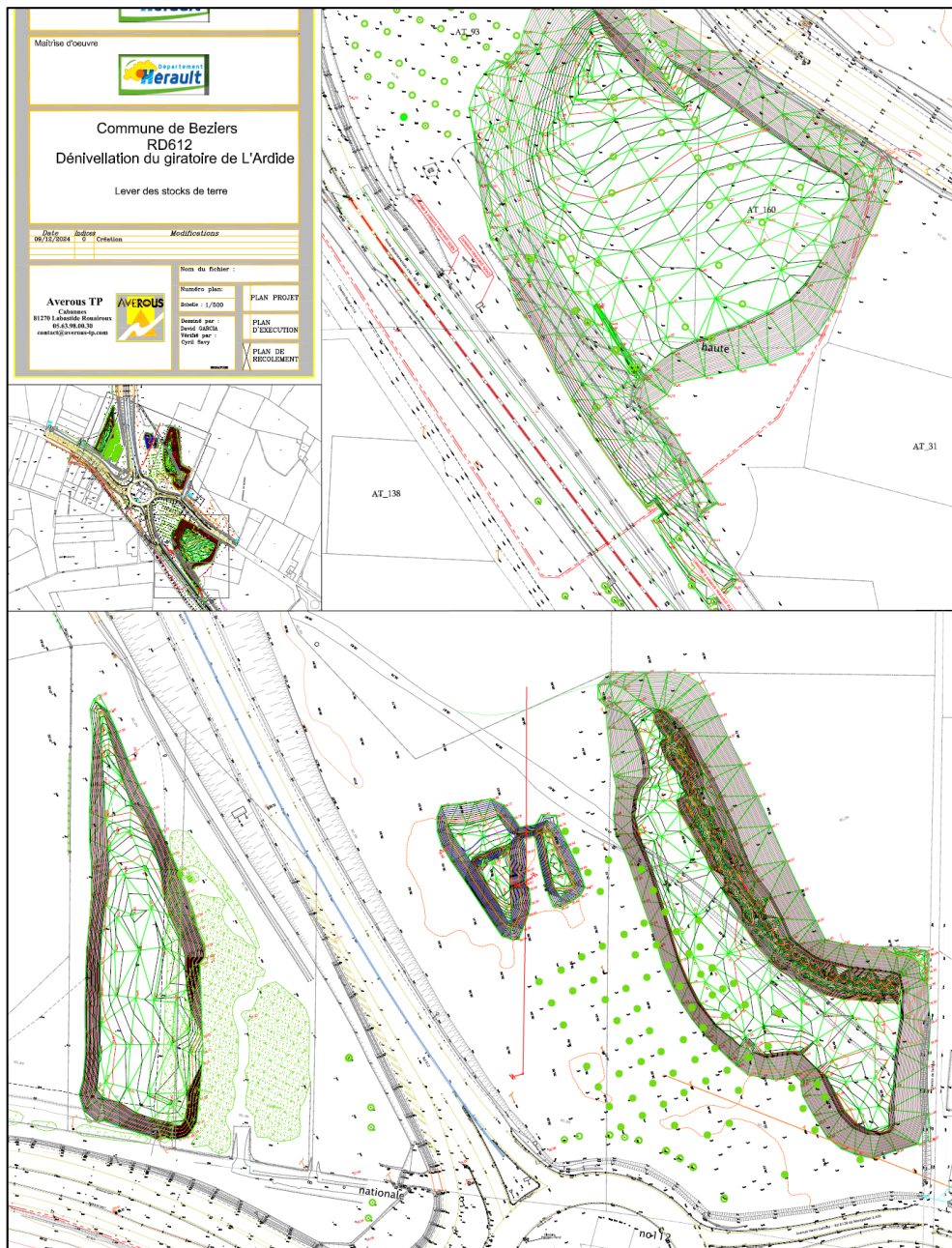


Figure 4 : Plan transmis par Cabinet GAXIEU – Levés des stocks de terre au 09/12/2024

Le projet d'aménagement consiste en un écrêtage du talus actuel sur une épaisseur d'environ 2 m.

Lors de l'intervention, le 25/03/2026, il a été constaté que de nouvelles zones de stockages de matériaux, notamment sur la partie Sud-Est du site, avaient été créées. Par ailleurs des terres semblaient avoir été déposées sur la partie sud du merlon créant ainsi une épaisseur supplémentaire. Lors de l'intervention APAVE, ces terres étaient en cours d'évacuation vers un autre site.

Le Cabinet GAXIEU n'était pas informé de ces travaux en cours.

Le Cabinet GAXIEU envisage la réalisation d'un nouveau levé topographique du site.

CHAPITRE 3 : PROGRAMME D'INVESTIGATIONS

3.1. DEFINITION

L'origine du programme prévisionnel d'investigations est dans le tableau ci-dessous.

Le programme prévisionnel d'investigations sur les sols a été défini sur la base :	Oui	Non	Informations complémentaires le cas échéant
Des résultats d'études antérieures Sites et Sols Pollués fournies à Apave		X	-
D'un cahier des charges		X	
D'une visite de site préalable à la réalisation d'investigations de terrains		X	Le délai n'a pas permis la réalisation d'une visite de site préalable
Des données de l'opération / projet d'aménagement/construction future	X		CRA BEZIERS – Merlon nord – Diagnostic – Note de synthèse – BZ-11391 – 28/08/2025 – Cabinet GAXIEU
Autres		X	-

Tableau 2 : Origine du programme d'investigations prévues

Les éventuels problèmes rencontrés lors du choix des zones à investiguer sont présentées de façon synthétique dans le tableau ci-dessous :

Problèmes rencontrés lors de l'implantation	Oui	Non	Informations complémentaires sur les zones inaccessibles le cas échéant
Contraintes accès		X	
Contraintes réseaux		X	L'ensemble des DT/DICT ont été réceptionnées avant le début de l'intervention. Aucun réseau ne traverse la zone d'étude.
Installation en fonctionnement		X	
Contraintes de sécurité	X		Analyse Des Risques Co-activité Circulation
Co-activité	X		Co-activité avec la société gérant les terres en stock entreposées sur la partie sud du site d'étude : pelle mécanique et 2 semis en rotation. Cette partie sud, en limite de merlon, n'était donc pas accessible. Aucune information n'était disponible lors de l'intervention APAVE sur le mandataire de ces travaux de transfert de terre
Amiante dans les enrobés		X	
Pyrotechnique		X	

Tableau 3 : Problèmes éventuels rencontrés lors du choix des zones à investiguer

3.2. REALISATION

Le programme réalisé est précisé dans le tableau ci-dessous :

Milieux investigués	Caractéristiques investigations			Observations éventuelles (Cf. localisation figure 5)
	Nombre	Prof (m/sol)	Méthode	
TERRES A EXCAVER				
Réalisation de prélèvement d'échantillon	8	0-2 m	Pelle mécanique	2 prélèvements/point de sondage
TOTAL	8	16 ml	Pelle mécanique	

Tableau 4 : Programme synthétique des investigations réalisées

Les investigations de terrain (moyens et prélèvements) ont été réalisées sous les directives d'un intervenant qualifié Apave le 25/03/2026.

L'implantation des points de prélèvements a été réalisée par Apave avec demande de validation préalable par le donneur d'ordre en tenant compte des contraintes de sécurité et d'accessibilité. Les techniques utilisées pour l'exécution des prélèvements sont précisées en annexe 1 de ce rapport.

L'intervenant qualifié Apave :

- note sur la fiche de chantier pour les profondeurs reconnues :
 - les caractéristiques des formations (structure, éléments...),
 - les observations organoleptiques associées (exemple : couleur),
 - les mesures de terrain (sonde PID pour les composés organiques volatils en ppm),
 - la présence éventuelle de venue d'eau ;
- prélève les échantillons avec des outils adaptés (inertes, nettoyables...) selon les observations et mesures de terrain réalisées et également selon le contexte spécifique du site et de la demande client base de la définition préalable du plan d'échantillonnage (données disponibles, sécurité, cadre réglementaire, projet, profondeur déblais...) ;
 - NB : les profondeurs prélevées sont précisées en annexe 1 de ce rapport (fiche de prélèvement) ;
- conditionne ces échantillons dans des bocaux en verre fermés hermétiquement fournis par le laboratoire ;
- stocke ces bocaux dans des glacières réfrigérées pour leur acheminement au laboratoire.

Les références des échantillons prélevés sont présentées en annexe 1 (fiches prélèvements).

3.3. LOCALISATION DES POINTS DE PRELEVEMENTS

La localisation des prélèvements réalisés est présentée sur la figure 5 et en annexe 1.

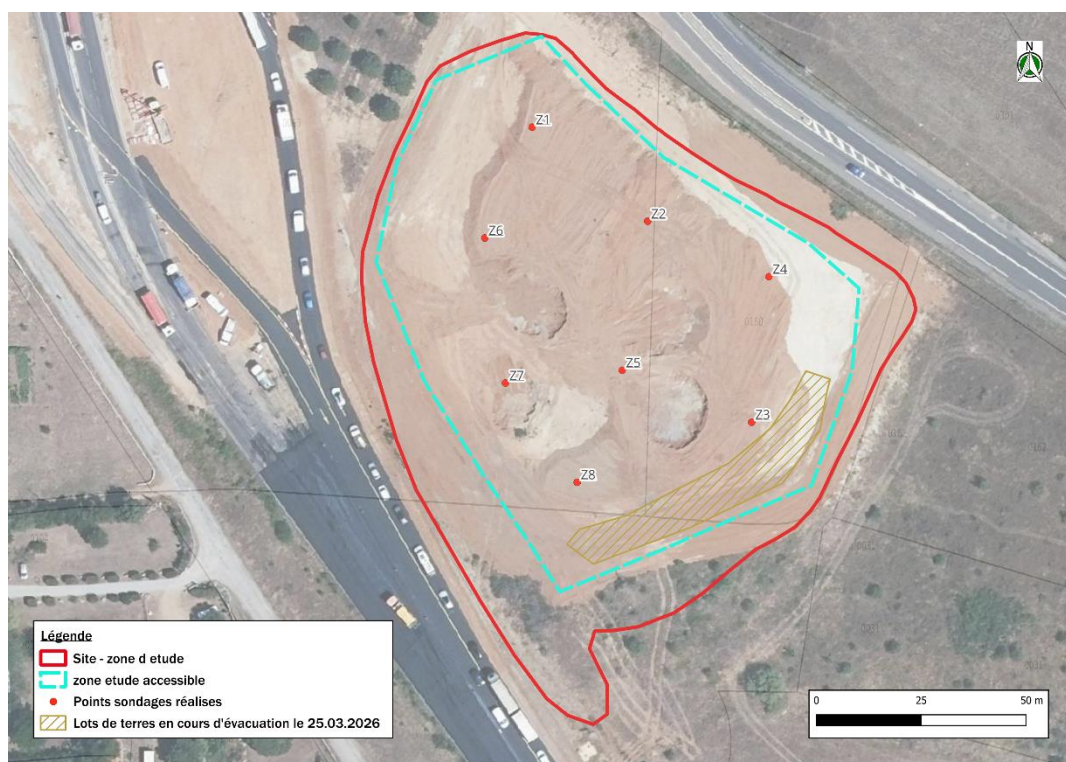


Figure 5 : Localisation des investigations réalisées

3.4. PROBLEMES RENCONTRES LORS DE LA REALISATION DES PRELEVEMENTS

Les éventuels problèmes rencontrés lors de la réalisation des prélèvements sont présentés de façon synthétique dans le tableau ci-dessous :

Problèmes rencontrés	Oui	Non	Informations complémentaires le cas échéant
Présence de tas de terres supplémentaire sur la partie nord du merlon (au niveau du point de sondage Z1)	X		En accord avec le Cabinet GAXIEU, ce point de sondage a été réalisé jusqu'à 3 m de profondeur. Les prélèvements ont été réalisés sur les tranches : 0-1,5 m et 1,5-3 m

Tableau 5 : Problèmes éventuels rencontrés lors de la réalisation des prélèvements

3.5. FORMATIONS RECONNUES ET RESULTATS PID

Les matériaux prélevés sont présentés en annexe 1 sur les fiches de prélèvement ; de façon synthétique, les formations reconnues sont présentées dans le tableau ci-dessous avec les mesures éventuelles de composés organiques volatils au PID (max en ppm).

Le PID (détecteur par photoionisation) permet une mesure semi-quantitative instantanée des composés organiques volatils émanant de l'échantillon. Ce dispositif ne permet pas directement de spécifier les substances mais donne un premier niveau de caractérisation des échantillons.

Formations reconnues (synthèse)	Profondeur (m/sol) - de/a	Epaisseur (m)	Mesures PID (max ppm)	Autres observations éventuelles
Remblais : matrice marron ocre limono-argilo-sableuse avec graviers et galets grossiers.	0-2/3 m	2-3 m	0	-

Tableau 6 : Formations reconnues et résultats des mesures PID (ppm)

Notons que ponctuellement, il a été recoupé :

- Des matériaux de type limon vaseux beige à gris ont été ponctuellement recoupés sur le sondage Z7.
- Des morceaux de verres, papiers métalliques ont été ponctuellement recoupés (sondages Z8), entre 1 et 2 m de profondeur,
- Des matériaux humides ont également été retrouvés ponctuellement sur la couche inférieure (1-2 m) au droit du sondage Z6.

3.6. PROGRAMME DES ANALYSES REALISEES

Le tableau ci-après présente le programme des analyses réalisées sur les échantillons de sols prélevés.

Sondage n°	N°Echantillon	Profondeur (m/sol)		Analyses pack ISDI	Observations
		de	à		
Z1	Z1-1	0	1,5	X	-
	Z1-2	1,5	3	X	-
Z2	Z2-1	0	1	X	-
	Z2-2	1	2	X	-
Z3	Z3-1	0	1	X	-
	Z3-3	1	2	X	-
Z4	Z4-1	0	1	X	-
	Z4-2	1	2	X	-
Z5	Z5-1	0	1	X	-
	Z5-2	1	2	X	-
Z6	Z6-1	0	1	X	-
	Z6-2	1	2	X	-
Z7	Z7-1	0	1	X	-
	Z7-2	1	2	X	-
Z8	Z8-1	0	1	X	-
	Z8-2	1	2	X	-

Légende :

ISDI : analyses d'acceptabilité pour Installation de Stockage de déchets Inertes selon l'arrêté du 12 décembre 2014

Inclus ISDI notamment :

HCT : HydroCarbures Totaux / HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques / BTEX : Benzène Toluène Ethylbenzène Xylène

PCB : Polychlorobiphényles

Tableau 7 : Programme d'analyses réalisées sur les échantillons

3.7. VALEURS REGLEMENTAIRES, D'ACCEPTABILITE EN ISDI SELON L'ARRETE DU 12 DECEMBRE 2014

Pour pouvoir statuer réglementairement sur l'acceptabilité réglementaire de futurs déblais (prévus ou pas à ce stade de la démarche) en stockage hors site en ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes), les résultats d'analyses réalisées conformément à la réglementation applicable doivent être comparés avec l'annexe II : critères à respecter pour l'acceptation de déchets non dangereux inertes soumis à la procédure d'acceptation préalable prévue à l'article 3 de l'arrêté du 12 décembre 2014 (cf rappel du libellé de l'arrêté ci-dessous).

Arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées.

3.8. VALEURS REGLEMENTAIRES INDICATIVES – HORS PARAMETRES SPECIFIQUES ISDI

A titre indicatif les teneurs en COHV et métaux lourds sont comparées aux valeurs de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués définie dans la note ministérielle du 19 avril 2017 et le guide associé précise que les valeurs réglementaires nationales doivent être utilisées lorsqu'elles existent pour l'interprétation de la qualité des milieux, dans les sols en place. Ces données n'existent pas pour les sols. En l'absence de valeurs réglementaires, les teneurs mesurées dans les échantillons de sols sont à comparer en priorité aux valeurs caractérisant le fond géochimique le plus représentatif et concentrations ubiquitaires disponibles. Si ces informations ne sont pas renseignées pour toutes les substances, les valeurs peuvent être comparées entre elles pour identifier les zones d'anomalies les plus concentrées.

Ainsi, à titre indicatif, les résultats d'analyses en COHV et métaux lourds sont comparés aux valeurs de référence dans les sols en place disponibles.

3.8.1. Fond géochimique en métaux et métalloïdes dans les sols

La détermination du fond géochimique national et/ou régional est réalisée à partir du croisement (ou à minima valeurs INRA-ASPITET) de sources d'informations lorsqu'elles sont disponibles pour le site d'étude (voir ci-dessous) :

- Guide « *Fond géochimique naturel - Etat des connaissances à l'échelle nationale* » - 2000, INRA et BRGM (rapport BRGM RP-50158-FR)
- INDIQUASOL : Base de Données Indicateurs de la Qualité des Sols (Réseau de Mesures de la Qualité des Sols (RMQS) de maille 16 Km * 16 Km - Groupement d'Intérêt Scientifique Sol (GIS Sol)) – Cellule 2146

Le tableau suivant présente les données utilisées pour définir les valeurs de comparaison retenues pour définir les seuils d'anomalies pour les métaux et métalloïdes sur le site d'étude.

Source données/Paramètres (mg/kg MS)	Hg	As	Cd	Cr	Cu	Pb	Ni	Zn
ASPITET (max) – sols ordinaires	0,10	25	0,45	90	20	50	60	100
Seuils de vigilance HCSP	1 ⁽¹⁾	25 ⁽²⁾	1 ⁽³⁾	-	-	100 ⁽⁴⁾	-	-
RMQS - 2160	-	-	0,597	126,475	241,75	62,87	90,65	186,3
Valeurs retenues métaux et métalloïdes	0,10	25	0,597	126,48	241,75	62,87	90,65	186,3

⁽¹⁾ Définition des valeurs repères pour des contaminants des sols pollués : le mercure - HCSP 30 août 2022

⁽²⁾ Définition des valeurs repères pour des contaminants des sols pollués : l'arsenic - HCSP 30 août 2022

⁽³⁾ Définition des valeurs repères pour des contaminants des sols pollués : le cadmium - HCSP 30 août 2022

⁽⁴⁾ Plomb dans l'environnement extérieur - Recommandations pour la maîtrise du risque - HCSP 01 février 2021

Hg : Mercure, Cu : Cuivre, As : Arsenic, Pb : Plomb, Cd : Cadmium, Ni : Nickel, Cr : Chrome, Zn : Zinc

Tableau 8 : Valeurs retenues pour comparaison aux résultats d'analyses en métaux et métalloïdes (mg/kg MS)

NB : Si plusieurs sources de données sont utilisées, pour un même élément, c'est la valeur la plus haute, par défaut, qui est retenue parmi les sources disponibles considérant que celle-ci couvre la variabilité naturelle des concentrations. L'interprétation de ces données se fera à l'issue de la présentation des résultats d'analyses.

3.8.2. Autres composés (COHV)

Pour les composés organiques volatils halogénés, en l'absence de sondage de référence / témoin et/ou de bruit de fond géochimique, tout dépassement de la Limite de Quantification (désignée : « LQ » dans les résultats d'analyse du laboratoire accrédité) est considéré en approche de base comme le critère d'identification de la présence d'une anomalie.

NB : pour infos et aide à la décision : la détection d'une anomalie à ce stade de la démarche ne préjuge pas des résultats des étapes ultérieures d'interprétation ; et notamment :

- celle d'élaboration du schéma conceptuel pour identifier les voies d'expositions pertinentes à retenir ou pas ;
- et/ou celle, si besoin, d'identifier des mesures simples de gestion

- et/ou celle, le cas échéant, d'un calcul de risque sanitaire sur la compatibilité avec un usage défini ;
- et/ou celle de la nécessité de faire réaliser des travaux de dépollution.

3.9. RESULTATS D'ANALYSES D'ACCEPTABILITE EN INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI)

Les analyses ont été réalisées par le laboratoire EUROFINS de SAVERNE (67), possédant toutes les accréditations nécessaires. Les résultats complets des analyses, les différentes méthodes analytiques et les limites de quantification sont présentées en annexe 2.

Les teneurs sont présentées dans le tableau 9. Les valeurs en **gras et rouge** sont supérieures à la valeur réglementaire d'acceptabilité en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) selon l'arrêté du 12 décembre 2014.

Le caractère global de l'échantillon acceptable ou non acceptable est précisé également selon les prescriptions spécifiques aux éluats rappelées ci-dessous.

Lixiviation : arrêté du 12 décembre 2014

- (1) Si le déchet ne respecte pas au moins une des valeurs fixées pour le chlorure, le sulfate ou la fraction soluble, le déchet peut être encore jugé conforme aux critères d'admission s'il respecte soit les valeurs associées au chlorure et au sulfate, soit celle associée à la fraction soluble.
- (2) Si le déchet ne respecte pas cette valeur pour le sulfate, il peut être encore jugé conforme aux critères d'admission si la lixiviation ne dépasse pas les valeurs suivantes : 1 500 mg/l à un ratio L/S = 0,1 l/kg et 6 000 mg/kg de matière sèche à un ratio L/S = 10 l/kg. Il est nécessaire d'utiliser l'essai de percolation NF CEN/TS 14405 pour déterminer la valeur lorsque L/S = 0,1 l/kg dans les conditions d'équilibre initial ; la valeur correspondant à L/S = 10 l/kg peut être déterminée par un essai de lixiviation NF EN 12457-2 ou par un essai de percolation NF CEN/TS 14405 dans des conditions approchant l'équilibre local.
- (3) Si le déchet ne satisfait pas à la valeur limite indiquée pour le carbone organique total sur éluat à sa propre valeur de pH, il peut aussi faire l'objet d'un essai de lixiviation NF EN 12457-2 avec un pH compris entre 7,5 et 8,0. Le déchet peut être jugé conforme aux critères d'admission pour le carbone organique total sur éluat si le résultat de cette détermination ne dépasse pas 500 mg/kg de matière sèche

Contenu total : arrêté du 12 décembre 2014

- (1) Pour les sols, une valeur limite plus élevée peut être admise, à condition que la valeur limite de 500 mg/kg de matière sèche soit respectée pour le carbone organique total sur éluat, soit au pH du sol, soit pour un pH situé entre 7,5 et 8,0

Paramètre / Echantillon	Seuil d'admission définis par l'arrête du 12.12.2014 pour une évacuation vers une ISDI	Z 1-1	Z 1-2	Z 2-1	Z 2-2	Z 3-1	Z 3-2	Z 4-1	Z 4-2	Z 5-1	Z 5-2	Z 6-1	Z 6-2	Z 7-1	Z 7-2	Z 8-1	Z 8-2
Matière sèche	-	90,7	89,7	90,9	89,2	89,3	89,6	91,3	93,6	86,6	94,2	89,9	89,2	91,6	89,1	88	85,3
Sur éluat (mg/kg)																	
Résidus secs à 105 °C	4000	<2000	<2000	<2000	<2000	<2000	<2000	<2000	<2000	<2000	<2000	<2000	<2000	<2000	<2000	<2000	<2000
Carbone Organique par oxydation (COT)	500	<50	<50	<50	<50	<50	<51	<50	<50	84	<50	<50	<50	<50	<51	<50	110
Chlorures	800	<20.0	20,9	<20.0	<20.0	21,3	<20.0	<20.0	24,1	24,6	31,1	<20.0	<20.0	<20.0	21,1	<20.0	36,7
Fluorures	10	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00	<5.00
Sulfates	1000 (2)	<50.0	82,4	<50.0	<50.0	<50.2	<50.8	50,9	<50.0	<50.0	70,7	<50.3	<50.0	<50.1	<50.8	93,1	<50.0
Indice phénol	1	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50
Antimoine (Sb)	0,06	0,011	0,019	0,011	0,017	0,014	0,018	0,015	0,014	0,033	0,027	0,014	0,015	0,012	0,019	0,014	0,13
Arsenic (As)	0,5	<0.100	<0.100	<0.100	<0.100	<0.100	<0.102	<0.100	<0.100	<0.100	<0.101	<0.101	<0.100	<0.100	<0.102	<0.101	<0.100
Baryum (Ba)	20	<0.100	0,159	<0.100	0,186	0,133	0,177	0,115	0,126	0,131	0,231	<0.101	<0.100	<0.100	0,224	0,11	0,178
Cadmium (Cd)	0,04	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002
Chrome (Cr)	0,5	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Cuivre (Cu)	2	<0.100	<0.100	<0.100	<0.100	<0.100	<0.102	<0.100	<0.100	0,152	<0.101	<0.101	<0.100	<0.100	<0.102	<0.101	0,219
Molybdène (Mo)	0,5	0,019	0,026	0,027	0,033	0,019	0,019	0,028	0,014	0,047	0,02	0,025	0,019	0,019	0,011	0,016	0,091
Nickel (Ni)	0,4	<0.100	<0.100	<0.100	<0.100	<0.100	<0.102	<0.100	<0.100	<0.100	<0.101	<0.101	<0.100	<0.100	<0.102	<0.101	<0.100
Plomb (Pb)	0,5	<0.100	<0.100	<0.100	<0.100	<0.100	<0.102	<0.100	<0.100	<0.100	<0.101	<0.101	<0.100	<0.100	<0.102	<0.101	<0.100
Selenium (Se)	0,1	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01
Zinc (Zn)	4	<0.100	<0.100	<0.100	<0.100	<0.100	<0.102	<0.100	<0.100	<0.100	<0.101	<0.101	<0.100	<0.100	<0.102	<0.101	<0.100
Mercure (Hg)	0,01	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001
Sur brut (mg/kg)																	
COT par combustion	30000 (1)	<1040	2490	1990	4790	4260	2900	1880	<1010	5580	7090	<1030	3660	1870	3330	5150	52400
HC C10-C40	500	<15.0	<15.0	22,9	<15.0	18,6	<15.0	<15.0	<15.0	<15.0	<15.0	27,3	42,7	<15.0	<15.0	22,3	387
Somme 16 HAP	50	<0.05	<0.05	0,617	<0.05	<0.05	<0.05	0,116	<0.05	0,14	0,051	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0,872
SOMME PCB (7)	1	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010	<0.010
Somme des BTEX	6	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500
Sur brut - étendu COHV + 8 ML (mg/kg)																	
Somme 19 COHV	<0,20*	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20
Arsenic (As)	25*	19,6	18,5	15,7	17	20,4	16,6	14,3	16	5,93	15,8	17,1	17,3	16,8	21,4	21,4	13,4
Cadmium (Cd)	0,597*	<0.41	<0.41	<0.40	<0.40	<0.40	<0.40	<0.40	<0.40	<0.40	<0.40	<0.40	<0.40	0,5	<0.43	<0.40	<0.42
Chrome (Cr)	126,48*	37,1	36,6	32,5	34,6	37,9	29,3	31,9	40	18,2	31,4	32,7	35,2	34,9	38,5	33,9	35,3
Cuivre (Cu)	241,75*	29,7	31,1	31,7	86,5	59,5	48,1	28,7	31	24,1	105	24	49,7	33,4	27,1	46,2	153
Nickel (Ni)	90,65*	39,8	35,7	33,8	31,6	35,5	28,4	36	77,7	24,9	30,5	36,2	35,7	36	32,7	35	48,8
Plomb (Pb)	62,87*	34,3	32,8	29,1	35,2	36,3	27,3	27,6	28,9	15,5	35,2	29	35,1	31,9	31,7	33,9	31
Zinc (Zn)	186,3*	88,2	75,8	74,8	77,9	85	66,9	68,9	82,7	59,9	70,9	86,1	78,3	74,6	81	94,4	410
Mercure (Hg)	0,10*	<0.10	<0.10	<0.10	0,1	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.11	<0.10	<0.11
Conforme ISDI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Paramètre déclassant		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	COT sur brut Sb sur éluat

*Valeurs de référence dans les sols ordinaires prises en référence à titre indicatif pour ces paramètres, en l'absence de ces composés dans l'arrêté du 12.12.2014

Tableau 9 : Synthèse des résultats d'analyses laboratoire des échantillons prélevés

L'échantillon **Z 8-2** est jugé non conforme car il ne respecte pas les critères d'acceptation en installation de déchets inertes (ISDI) pour l'antimoine sur éluat et le COT sur brut.

Toutefois, au regard de la dérogation concernant la valeur limite du COT sur brut (500 mg/kg), la concentration en COT sur éluat de l'échantillon Z8-2 étant de 110 mg/kg, ce paramètre n'est donc pas déclassant pour l'acceptation en ISDI.

Notons également une valeur supérieure à la valeur de référence des sols ordinaires en zinc sur ce même échantillon, Z8-2.

Les autres échantillons présentent des teneurs **conformes** aux seuils d'admission définis dans l'arrêté du 12.12.2014 pour une évacuation vers une Installation de Stockage de déchets Inertes (ISDI).

3.10. SYNTHESE DES RESULTATS VIS-A-VIS DES VALEURS ISDI

La synthèse des résultats des analyses est présentée dans le tableau ci-dessous :

Sondage avec échantillons non conforme ISDI	Echantillons non conforme ISDI	Paramètre déclassant	Prof m/sol	Observations spécifiques le cas échéant
Z8	Z8-2	Antimoine sur éluât	1-2 m	Non-respect de la valeur réglementaire Paramètre déclassant pour une acceptation en ISDI

Tableau 10 : Interprétation des résultats d'analyses des sols – acceptabilité en ISDI

L'antimoine sur éluat est donc considéré comme **paramètre déclassant pour une évacuation vers une ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) au regard des valeurs seuils d'admission définis dans l'arrêté du 12.12.2014, pour l'échantillon Z8-2**

De fait, en cas de travaux d'excavation avec évacuation hors site, les déblais devront faire l'objet de mesures de gestion particulières avec caractérisation préalable (pack ISDI) et orientation vers des filières de type ISDI 3+ voire Biocentre ou Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDND) si non-respect des critères réglementaires.

3.11. CARTOGRAPHIE SYNTHETIQUE DES RESULTATS

Les échantillons non acceptables en ISDI sont présentés sur la figure ci-après.

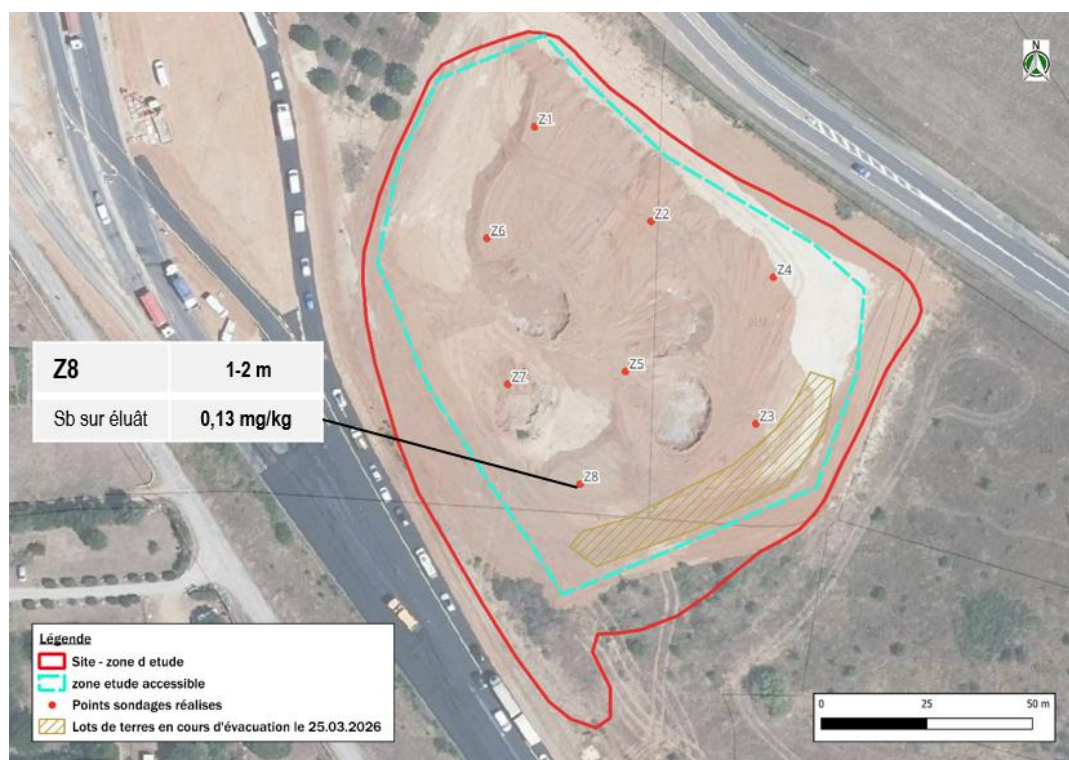


Figure 6 : Localisation des prélèvements réalisés et échantillons non acceptables en ISDI

3.12. ESTIMATION DES VOLUMES NON ACCEPTABLES EN ISDI

Le volume a été estimé par horizon sur la base des hypothèses suivantes :

- Résultats analytiques de la présente étude,
- Définition d'une maille (Z8) selon les polygones de Voronoi, pouvant être majorants,
- Le volume pris en compte pour les calculs est un volume de terres non foisonnés (terres en place).

Le tableau ci-après reprend les données de calcul du volume de terres, estimatif, non acceptable en ISDI (hypothèse haute) :

Sondage/maille selon le polygone de Voronoi	Surface (m ²) / maille selon polygone de Voronoi	Epaisseur	Volume non acceptable en ISDI (m ³)
Z8	1059	Entre 1 et 2 m de profondeur	1059

Tableau 11 : Estimation du volume de matériaux non acceptable en ISDI

Il convient de préciser que le volume de **1059 m³** est mentionné à titre indicatif. Les matériaux entreposés sur ce secteur, qui ont fait l'objet des prélèvements, sont issus de chantiers routiers environnants. Par conséquent, la concentration en antimoine détectée sur éluât pourrait présenter un caractère ponctuel et hétérogène.

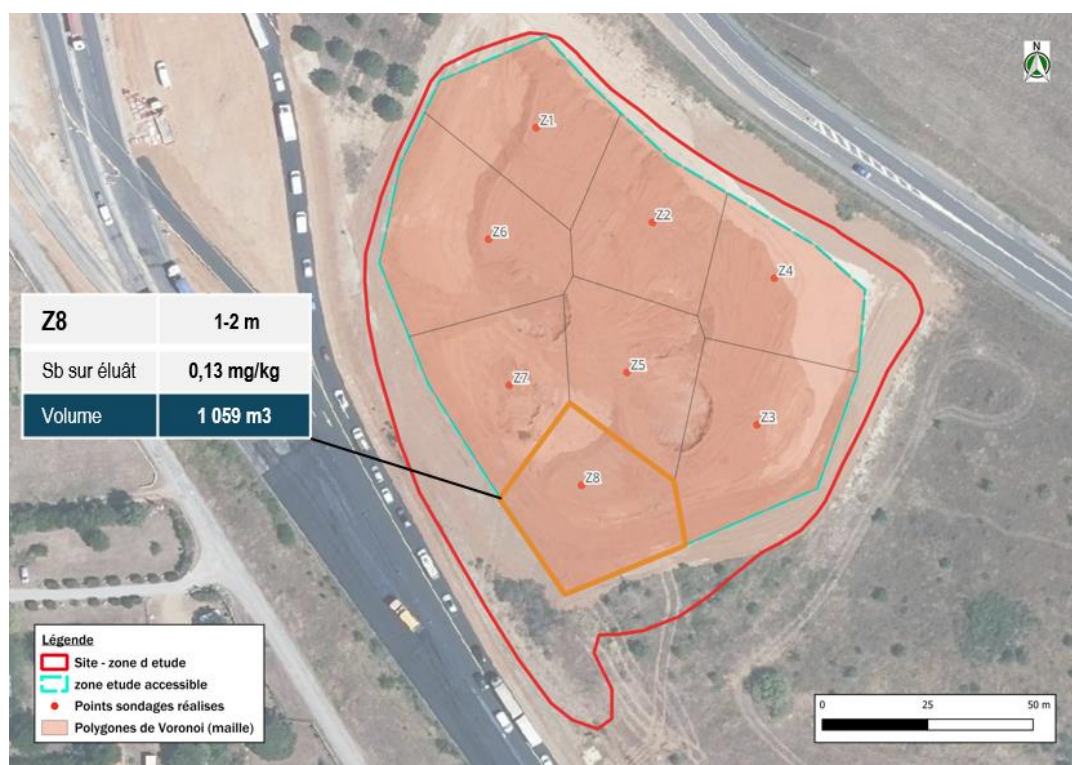


Figure 7 : Estimation du volume associé aux terres non acceptables en ISDI – Z8

CHAPITRE 4 : CONCLUSION ET PRECONISATIONS SUR LA SUITE A DONNER (LE CAS ECHEANT)

Dans le cadre de travaux de création d'un rond-point à BEZIERS-ouest, les terres excédentaires ont été entreposées sur des parcelles à proximité.

Ces terres constituent un merlon d'une hauteur moyenne de 5 m par rapport à la route D64. Une des parcelles à proximité immédiate de la zone de stockage est réservée pour le futur CRA (Centre de rétention administratif) et sa servitude.

Le ministère de l'Intérieur souhaite pour des raisons sécuritaires, retirer une partie des matériaux, sur une épaisseur d'environ 2 m et a ainsi sollicité l'appui du Cabinet GAXIEU dans cette démarche.

Dans ce cadre, le Cabinet GAXIEU (Donneur d'Ordre), a confié à APAVE la réalisation d'une prestation de prélèvements d'échantillons de terres, sur les 2 m d'épaisseur de surface, avec analyses chimiques (prestation A260 selon la norme NFX 31-620-2).

Huit sondages de sol ont été réalisés entre 2 et 3 m de profondeur, suivant les zones eu égard à la présence de matériaux en surstock.

Les analyses d'acceptabilité en ISDI (Installation de Stockage de déchets Inertes) selon l'annexe II de l'arrêté ministériel du 12/12/2014 réalisées sur les échantillons de matériaux stockés sur site mettent en évidence :

- Un dépassement de la valeur seuil réglementaire dans le cadre de l'élimination des terres en filière ISDI en antimoine (Sb) sur éluât pour le point Z8-2 (1-2 m).
- Les autres échantillons présentent des teneurs conformes aux seuils d'admission définis dans l'arrêté du 12.12.20214 pour une évacuation vers une Installation de Stockage de déchets Inertes (ISDI).

Compte-tenu de cet élément, l'échantillon Z8-2 est jugé non acceptable en ISDI.

Le volume de terres avec anomalies correspondant pourrait être estimé à 1059 m³ (non foisonnés). Toutefois il convient de préciser que ce volume est mentionné à titre indicatif. Les matériaux entreposés sur ce secteur, qui ont fait l'objet des prélèvements, sont issus de chantiers routiers environnants. Par conséquent, la concentration en antimoine détectée sur éluât pourrait présenter un caractère ponctuel et hétérogène.

Dans le cadre de travaux d'excavation avec évacuation hors site, APAVE recommande la mise en œuvre de mesures simples de gestion avec une caractérisation préalable des déblais par lot de 250 m³ (mission A260 selon la norme NFX 31-620-2) et une orientation vers les filières de stockage/traitement agréées ; ces mesures de gestion seront encadrées par une mission de contrôle CONT (contrôle/réception de la mise en œuvre) telles que définies par la norme NFX31-620-2 pour la phase excavation des sols.

PRESTATION(S) REALISEE(S) SELON LA NORME NFX 31-620-2

Le tableau suivant précise les prestations élémentaires et globales « Sites et Sols Pollués » réalisées, objet du présent rapport, selon la norme NFX31-620-2.

CODE PRESTATION ELEMENTAIRE			
Offre Apave	Code	Désignation	Objectifs
	A100	Visite de site	Procéder à un état des lieux
	A110	Etudes historiques, documentaire et mémorielles	Reconstituer, à travers l'histoire des pratiques industrielles et environnementales du site, d'une part les zones potentiellement polluées et d'autre part les types de polluants potentiellement présents au droit du site concerné.
	A120	Etude de vulnérabilité des milieux	Identifier les possibilités de transfert des pollutions et les usages réels des milieux concernés.
	A130	Elaboration d'un programme prévisionnel d'investigations	Définir, caractériser et localiser un programme prévisionnel d'investigations.
	A200	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols	Procéder aux prélèvements, mesures, observations et/ou analyses en fonction des milieux concernés.
	A210	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux souterraines	
	A220	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux superficielles et/ou sédiments	
	A230	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les gaz du sol	
	A240	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur l'air ambiant et les poussières atmosphériques	
	A250	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les denrées alimentaires	
	A260	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les terres excavées	
	A270	Interprétation des résultats des investigations	Interpréter pour chaque milieu reconnu les résultats des investigations réalisées.
	A300	Analyse des enjeux sur les ressources en eaux	Évaluer l'état actuel d'une ressource en eau ou prévoir son évolution. Définir les actions pour prévenir et améliorer la qualité de la ressource en eau.
	A310	Analyse des enjeux sur les ressources environnementales	Identifier les espèces ou habitats naturels susceptibles d'être affectés par une pollution et définir les mesures de prévention appropriées.
	A320	Analyse des enjeux sanitaires	Évaluer les risques sanitaires pour la population générale en fonction des contextes de gestion.
	A330	Identification des différentes options de gestion possibles et réalisation d'un Bilan Coûts Avantages (BCA)	Proposer les options de gestion présentant le bilan coûts/avantages le plus adapté.
	A400	Dossiers de restriction d'usages ou de servitudes	Élaborer un dossier de restriction d'usage ou de servitudes

CODE PRESTATION GLOBALE			
Offre Apave	Code	Désignation	Objectifs
	AMO Etudes	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en phase Etudes	Assister et conseiller le Donneur d'Ordre pendant tout ou partie de la durée du projet.
	LEVE	Levée de doute pour savoir si un site relève ou non de la méthodologie nationale des sites pollués	Identifier les sites qui n'ont pas été pollués par des activités industrielles et/ou de service (sites industriels, zones de stockage, décharges, etc.), ou par des activités d'épandage des effluents ou de déchets.
	INFOS	Réalisation des études historiques, documentaires et de vulnérabilité afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations	La prestation INFOS est généralement le principal point d'entrée de toute étude dans le domaine des sites et sols pollués. Elle intervient dès lors que le site, objet de l'étude, relève de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués. Cette prestation est réalisée notamment dans le contexte d'acquisition de terrain, réaménagement des friches, de reconstitution de l'historique d'un site du point de vue environnemental.
	DIAG	Mise en œuvre d'un programme d'investigations et interprétation des résultats	La prestation DIAG correspond à la réalisation d'un diagnostic et comprend obligatoirement des investigations sur les milieux. L'élaboration préalable d'un programme prévisionnel d'investigations (A130) est un prérequis pour réaliser la prestation DIAG. <u>La prestation DIAG comporte :</u> - en tant que de besoin les prestations de prélèvements, mesures, observations et/ou analyses des milieux jugés pertinents (A200 à A260) ; - l'interprétation des résultats des investigations (A270).
	PG	Plan de Gestion (PG) dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou d'aménagement d'un site	Définir des modalités de réhabilitation et d'aménagement d'un site pollué. Supprimer ou, à défaut, maîtriser les sources de pollution et leurs impacts.
	IEM	Interprétation de l'Etat d'un Milieu (IEM)	Distinguer les milieux avec des usages déjà fixés qui : ne nécessitent aucune action particulière ; peuvent faire l'objet d'actions simples de gestion pour rétablir la compatibilité entre l'état des milieux et leurs usages constatés ; nécessitent la mise en œuvre d'un plan de gestion.
	SUIVI	Surveillance environnementale	Lorsqu'une surveillance environnementale est mise en œuvre, les résultats sont interprétés après chaque campagne de suivi et les actions appropriées sont recommandées en cas de constats d'anomalies.
	BQ	Bilan Quadriennal	Dans tous les cas où une surveillance environnementale (prestation globale SUIVI) s'inscrit dans la durée (par exemple : eaux souterraines, gaz du sol, etc.), à l'issue d'une période de surveillance de quatre ans, un bilan est réalisé pour décider de sa poursuite avec ou sans adaptation, voire de son arrêt. La prestation globale SUIVI est un prérequis pour la réalisation de la prestation globale BQ.
	CONT	Contrôles : - de la mise en œuvre du programme d'investigation ou de surveillance - de la mise en œuvre des mesures de gestion	Vérifier la conformité des travaux d'exécution des ouvrages d'investigations ou de surveillance. Contrôler, au fur et à mesure de leur avancement, que les mesures de gestion (opérations de dépollution, réalisation des aménagements, etc.) sont réalisées conformément aux dispositions prévues.
	XPER	Expertise dans le domaine des sites et sols pollués	Réaliser une revue critique de l'intégralité du dossier ou répondre à des questions spécifiques.
	VERIF	Vérifications en vue d'évaluer le passif environnemental lors d'un projet d'acquisition d'une entreprise	La prestation VERIF correspond au volet sites et sols pollués de l'évaluation du passif environnemental d'un ou plusieurs sites réalisé généralement dans le cadre d'une cession/acquisition d'une entreprise (due diligence en anglais) et/ou d'une demande d'une tierce partie souhaitant évaluer spécifiquement ce passif (banque, assurance, actionnaire principal, futur actionnaire, etc.).

Conditions d'utilisation du rapport

Le présent rapport (dans son intégralité) :

- est réalisé pour le donneur d'ordre selon le contrat passé avec Apave Exploitation France
- est la propriété exclusive du donneur d'ordre
- est basé sur les limites et incertitudes à la date de sa rédaction des :
 - connaissances techniques, réglementaires, normatives et scientifiques disponibles et applicables...
 - informations transmises à Apave Exploitation France
- est limité à une emprise spatiale précise à la date de son élaboration

Le présent rapport est un tout indissociable, une utilisation partielle ou toute interprétation, ou décisions prises à l'issue de son élaboration et/ou en dehors de ses limites de validité ne saurait engager la responsabilité de Apave Exploitation France.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Fiches de prélèvement - planches photographiques - données de localisation

Annexe 2 : Résultats bruts des analyses (bordereau laboratoire)

Annexe 3 : Arrêté du 12 décembre 2014 sur les conditions d'acceptabilité en ISDI

ANNEXE 1

		FICHE ECHANTILLONNAGE TERRES EXCAVEES (TEX)					N°:	Z1		
Site :	Parcelles 63p et 160p section AT		Date :	25/03/2026	Opérateur Apave :	BAUDOUIN C.	Flaconnage (si non fourni annexe labo) :	Flacon polypropylène 1800 ml Flacon verre 374 ml		
Client :	GAXIEU / CRA Beziers		Heure :	09h10	Météo et T°C Air :	SMTP34				
N°affaire :	3303103,1		PID n° :	205000114	DéTECTEUR 4 gaz n° :	SOLEIL VENT 13°C				
Coordonnées site		Unité	Référence	Valeurs	Source XYZ		Descriptif (tas, lot...)			
Latitude Y		m	WEB MERCATOR	353423,1	☐	GPS Apave	Longueur (m) :	120 m	Hauteur (m) :	2-3 m
Longitude X		m	WEB MERCATOR	5364428,1	☐	GPS Apave	Larg. base (m) :	80 m	Volume (m)	estimé : 25 000 m3
Altitude Z		m NGF	IGN	-	☐	GPS Apave	Larg. tête (m) :	80 m	Obs. :	
Moyens de prélèvements échantillons							Qualité homogène visuel. ? : ☒ Obs:			
☐ Outil manuel ☒ PM ☐ Carottier portatif :							Echantillon composite ? : ☐ Obs:			
☐ Tarière manuelle ☐ Foreuse ☐ Autres (à préciser...) :							nbre prelev. élémentaires ? : ☐ Obs:			
Prof. (m/sol)	Lithologie et observations organoleptiques (nature /composition /couleur /odeur /humidité...)			PID (ppm)	N°échant prof. (m/sol)	Traçabilité laboratoire (code barre, n°, nom...)				
0	matrice marron-orange limono sableuse avec passées argileuses, galets (0-5/10 cm) et graviers									
				0	Z1-1	mesure PID en sac				
					0-1.5 m	p09714122				
1 m						v05q0372492				
	matrice marron-orange limono sableuse avec passées argileuses, galets (0-5/10 cm) et graviers									
				0	Z1-2	mesure PID en sac				
					1.5-3 m	v05q0372487				
2 m						v05q0372487				
	Fin sondage									
3 m										
Photographies - plans...(localisation échantillons...)										
										
Date et heure envoi échantillon(s) laboratoire :				25/03/2026 - 15H		Laboratoire :		EUROFINS		Conditions transport : Glacière réfrigérée
Observations spécifiques :						Contrôle Qualité		Rédaction préleveur		Vérification Chef de Projet
						Nom		BAUDOUIN C		BAUDOUIN C.
						Date		25/03/2026		25/03/2026
						Initiales		CB		CB
Prestation A260 selon norme NFX31-620-2										

		FICHE ECHANTILLONNAGE TERRES EXCAVEES (TEX)					N°:	Z4		
Site :	Parcelles 63p et 160p section AT		Date :	25/03/2026		Opérateur Apave :	BAUDOUIN C.		Flaconnage (si non fourni annexe labo) : Flacon polypropylène 1800 ml Flacon verre 374 ml	
Client :	GAXIEU / CRA Beziers		Heure :	11H03		Météo et T°C Air :	SMTP34			
N°affaire :	3303103,1		PID n° :	205000114		Détecteur 4 gaz n° :	SOLEIL VENT 13°C			
Coordonnées site		Unité	Référence	Valeurs	Source XYZ		Descriptif (tas, lot...)			
Latitude Y		m	WEB MERCATOR	353499,2	☒	GPS Apave	Longueur (m) :	120 m	Hauteur (m) :	2-3 m
Longitude X		m	WEB MERCATOR	5364376,5	☐	GPS Apave	Larg. base (m) :	80 m	Volume (m)	estimé : 25 000 m3
Altitude Z		m NGF	IGN	-	☐	GPS Apave	Larg. tête (m) :	80 m	Obs. :	
Moyens de prélèvements échantillons							Qualité homogène visuel. ? : ☒ Obs:			
☐ Outil manuel ☒ PM ☐ Carottier portatif :							Echantillon composite ? : ☐ Obs:			
☐ Tarière manuelle ☐ Foreuse ☐ Autres (à préciser...) :							nbre prelev. élémentaires ? : ☐ Obs:			
Prof. (m/sol)	Lithologie et observations organoleptiques (nature /composition /couleur /odeur /humidité...)			PID (ppm)	N°échant prof. (m/sol)	Traçabilité laboratoire (code barre, n°, nom...)				
0	matrice marron-orange limono sableuse avec passées argileuses, galets (0-5/10 cm) et graviers présence de quelques graviers gris (enrobés ?)					mesure PID en sac				
				0	Z4-1	p09693926				
					0-1 m	v05q0522258				
1 m	matrice marron-orange limono sableuse avec passées argileuses, galets (0-5/10 cm) et graviers Présence de nombreux graviers/morceaux type ardoise grise					mesure PID en sac				
					Z4-2	p09693924				
				0	1-2 m	v05q0522251				
2 m	fin sondage									

		FICHE ECHANTILLONNAGE TERRES EXCAVEES (TEX)					N°:	Z7				
Site :	Parcelles 63p et 160p section AT		Date :	25/03/2026	Opérateur Apave :	BAUDOUIN C.	Flaconnage (si non fourni annexe labo) :	Flacon polypropylène 1800 ml Flacon verre 374 ml				
Client :	GAXIEU / CRA Beziers		Heure :	09H50	Météo et T°C Air :	SMTP34						
N°affaire :	3303103,1		PID n° :	205000114	Détecteur 4 gaz n° :	SOLEIL VENT 13°C						
Coordonnées site		Unité	Référence	Valeurs	Source XYZ		Descriptif (tas, lot...)					
Latitude Y		m	WEB MERCATOR	353412,8	☒	GPS Apave	Longueur (m) :	120 m	Hauteur (m) :	2-3 m		
Longitude X		m	WEB MERCATOR	5364343,6	☐	GPS Apave	Larg. base (m) :	80 m	Volume (m)	estimé : 25 000 m3		
Altitude Z		m NGF	IGN	-	☐	GPS Apave	Larg. tête (m) :	80 m	Obs. :			
Moyens de prélèvements échantillons							Qualité homogène visuel. ? :				☒	Obs:
☐ Outil manuel	☒ PM	☐ Carottier portatif :	Echantillon composite ? :								☐	Obs: fraction fines
☐ Tarière manuelle	☐ Foreuse	☐ Autres (à préciser...) :	nbre prelev. élémentaires ? :									Obs:
Prof. (m/sol)	Lithologie et observations organoleptiques (nature /composition /couleur /odeur /humidité...)			PID (ppm)	N°échant prof. (m/sol)	Traçabilité laboratoire (code barre, n°, nom...)						
0	matrice marron-orange limono sableuse avec passées argileuses, galets (0-5/10 cm) et graviers avec matrice limoneuse beige											
						mesure PID en sac						
				0	Z7-1	v05q0372490						
					0-1 m	p09693905						
1 m	matrice marron-orange limono sableuse avec passées argileuses, galets (0-5/10 cm) et graviers avec matrice limoneuse beige											
						mesure PID en sac						
				0	z7-2	v05q0540212						
					1-2 m	p09549451						
2 m	fin sondage											
Photographies - plans...(localisation échantillons...)												
 												
Date et heure envoi échantillon :				5H		Conditions transport : Glacière réfrigérée						
Observations spécifiques						Dur	Vérification Chef de Projet					
							BAUDOUIN C.					
							25/03/2026					
				Date		25/03/2026		25/03/2026				
				Initiales		CB		CB				

ANNEXE 2

**APAVE EXPLOITATION FRANCE -
CONSEIL**
Madame Céline BAUDOUIN

Rue de la Sarriette

34130 SAINT-AUNES

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Coordinateur de Projets Clients : Jean-Paul KLASER / JeanPaulKlaser@eurofins.com / +33 3 88 91 19 11

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
001	Sol	(SOL) Z 1-1
002	Sol	(SOL) Z 1-2
003	Sol	(SOL) Z 2-1
004	Sol	(SOL) Z 2-2
005	Sol	(SOL) Z 3-1
006	Sol	(SOL) Z 3-2
007	Sol	(SOL) Z 4-1
008	Sol	(SOL) Z 4-2
009	Sol	(SOL) Z 5-1
010	Sol	(SOL) Z 5-2
011	Sol	(SOL) Z 6-1
012	Sol	(SOL) Z 6-2
013	Sol	(SOL) Z 7-1
014	Sol	(SOL) Z 7-2
015	Sol	(SOL) Z 8-1
016	Sol	(SOL) Z 8-2

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

N° Echantillon	001	002	003	004	005	006
Référence client :	Z 1-1	Z 1-2	Z 2-1	Z 2-2	Z 3-1	Z 3-2
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026
Date de début d'analyse :	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026
Température de l'air de l'enceinte :	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C

Préparation Physico-Chimique

ZS00U : Prétraitement et séchage à 40°C	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait			
LS896 : Matière sèche	% P.B.	*	90.7	*	89.7	*	90.9	*	89.2	*	89.3	*	89.6

Indices de pollution

LS08X : Carbone Organique Total (COT)	mg C/kg M.S.	<1040	2490	1990	4790	4260	2900
--	--------------	-------	------	------	------	------	------

Métaux

XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant		*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait		
LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	*	19.6	*	18.5	*	15.7	*	17.0	*	20.4	*	16.6
LS870 : Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	*	<0.41	*	<0.41	*	<0.40	*	<0.40	*	<0.40	*	<0.40
LS872 : Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	*	37.1	*	36.6	*	32.5	*	34.6	*	37.9	*	29.3
LS874 : Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	*	29.7	*	31.1	*	31.7	*	86.5	*	59.5	*	48.1
LS881 : Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	*	39.8	*	35.7	*	33.8	*	31.6	*	35.5	*	28.4
LS883 : Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	*	34.3	*	32.8	*	29.1	*	35.2	*	36.3	*	27.3
LS894 : Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	*	88.2	*	75.8	*	74.8	*	77.9	*	85.0	*	66.9
LSA09 : Mercuré (Hg)	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	0.10	*	<0.10	*	<0.10

Hydrocarbures totaux

LS919 : Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)							
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	<15.0	<15.0	22.9	<15.0	18.6	<15.0
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.	<4.00	<4.00	1.69	<4.00	0.71	<4.00
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.	<4.00	<4.00	3.09	<4.00	2.39	<4.00
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.	<4.00	<4.00	6.85	<4.00	6.01	<4.00
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.	<4.00	<4.00	11.3	<4.00	9.49	<4.00

 ZS0DY : **Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40**

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

N° Echantillon	001	002	003	004	005	006
Référence client :	Z 1-1	Z 1-2	Z 2-1	Z 2-2	Z 3-1	Z 3-2
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026
Date de début d'analyse :	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026
Température de l'air de l'enceinte :	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C

Hydrocarbures totaux

 ZS0DY : **Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40**

> C10 - C12 inclus (%)	%	-	-	1.43	-	1.11	-
> C12 - C16 inclus (%)	%	-	-	5.95	-	2.69	-
> C16 - C20 inclus (%)	%	-	-	9.05	-	6.21	-
> C20 - C24 inclus (%)	%	-	-	10.01	-	11.37	-
> C24 - C28 inclus (%)	%	-	-	14.52	-	15.87	-
> C28 - C32 inclus (%)	%	-	-	21.09	-	24.25	-
> C32 - C36 inclus (%)	%	-	-	22.67	-	26.78	-
> C36 - C40 exclus (%)	%	-	-	15.27	-	11.71	-
> C10 - C12 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	0.33	<2.000	0.21	<2.000
> C12 - C16 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	1.36	<2.000	0.50	<2.000
> C16 - C20 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	2.07	<2.000	1.15	<2.000
> C20 - C24 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	2.29	<2.000	2.11	<2.000
> C24 - C28 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	3.32	<2.000	2.95	<2.000
> C28 - C32 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	4.83	<2.000	4.51	<2.000
> C32 - C36 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	5.19	<2.000	4.98	<2.000
> C36 - C40 exclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	3.50	<2.000	2.18	<2.000

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSRHI : Fluorène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHJ : Phénanthrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHM : Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	0.089	*	<0.05	*	<0.05
LSRHN : Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	0.058	*	<0.05	*	<0.05
LSRHP : Chrysène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	0.057	*	<0.05	*	<0.05
LSRHS : Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	0.075	*	<0.05	*	<0.05
LSRHT : Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHV : Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHW : Acénaphtène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

N° Echantillon	001	002	003	004	005	006
Référence client :	Z 1-1	Z 1-2	Z 2-1	Z 2-2	Z 3-1	Z 3-2
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026
Date de début d'analyse :	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026
Température de l'air de l'enceinte :	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSRHK : Anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHL : Fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	0.076	*	<0.05	*	<0.05
LSRHQ : Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	0.094	*	<0.05	*	<0.05
LSRHR : Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHH : Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	0.094	*	<0.05	*	<0.05
LSRHX : Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	0.074	*	<0.05	*	<0.05
ZS04B : Somme 15 HAP + Naphtalène (Volatils)	mg/kg M.S.		<0.05		<0.05		0.617		<0.05		<0.05

Polychlorobiphényles (PCBs)

LS3U7 : PCB 28	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3UB : PCB 52	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3U8 : PCB 101	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3U6 : PCB 118	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3U9 : PCB 138	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3UA : PCB 153	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3UC : PCB 180	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LSFEH : Somme PCB (7)	mg/kg M.S.		<0.010		<0.010		<0.010		<0.010		<0.010

Composés Volatils

LS32C : Naphtalène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y1 : Dichlorométhane	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0XT : Chlorure de vinyle	mg/kg M.S.	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02
LS0YP : 1,1-Dichloroéthylène	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LS0YQ : Trans-1,2-dichloroéthylène	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LS0YR : cis 1,2-Dichloroéthylène	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LS0YS : Chloroforme	mg/kg M.S.	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02
LS0Y2 : Tetrachlorométhane	mg/kg M.S.	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

N° Echantillon	001	002	003	004	005	006
Référence client :	Z 1-1	Z 1-2	Z 2-1	Z 2-2	Z 3-1	Z 3-2
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026
Date de début d'analyse :	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026
Température de l'air de l'enceinte :	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C

Composés Volatils

LS0YN : 1,1-Dichloroéthane	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LS0XY : 1,2-Dichloroéthane	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0YL : 1,1,1-Trichloroéthane	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LS0YZ : 1,1,2-Trichloroéthane	mg/kg M.S.	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20
LS0Y0 : Trichloroéthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0XZ : Tetrachloroéthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Z1 : Bromochlorométhane	mg/kg M.S.	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20
LS0Z0 : Dibromométhane	mg/kg M.S.	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20
LS0XX : 1,2-Dibromoéthane	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0YY : Bromoforme	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
(tribromométhane)											
LS0Z2 : Bromodichlorométhane	mg/kg M.S.	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20
LS0Z3 : Dibromochlorométhane	mg/kg M.S.	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20
LS32P : Somme des 19 COHV	mg/kg M.S.		<0.20		<0.20		<0.20		<0.20		<0.20
LS0XU : Benzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y4 : Toluène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0XW : Ethylbenzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y6 : o-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y5 : m+p-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0IK : Somme des BTEX	mg/kg M.S.		<0.0500		<0.0500		<0.0500		<0.0500		<0.0500

Lixiviation

LSA36 : Lixiviation 1x24 heures													
Masse d'échantillon utilisée	g	*	2571.0	*	2655.0	*	2632.0	*	2488.0	*	2344.0	*	2548.0
Lixiviation 1x24 heures		*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait
Refus pondéral à 4 mm	%	*	79.3	*	36.0	*	86.5	*	72.8	*	82.5	*	86.9
XXS4D : Pesée échantillon lixiviation													
Volume de lixiviant ajouté	ml	*	950	*	950	*	950	*	950	*	950	*	950
Masse de la prise d'essai	g	*	96.6	*	96.00	*	96.5	*	95.3	*	95.8	*	94.6

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

N° Echantillon	001	002	003	004	005	006
Référence client :	Z 1-1	Z 1-2	Z 2-1	Z 2-2	Z 3-1	Z 3-2
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026
Date de début d'analyse :	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026
Température de l'air de l'enceinte :	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C

Analyses immédiates sur éluat

LSQ13 : Mesure du pH sur éluat											
pH (Potentiel d'Hydrogène)	*	7.9	*	8.00	*	8.00	*	7.8	*	7.8	
Température	°C	20		20		20		20		21	
LSQ02 : Conductivité à 25°C sur éluat											
Conductivité corrigée automatiquement à 25°C	µS/cm	*	78	*	109	*	100	*	94	*	102
Température de mesure de la conductivité	°C	19.9		20.0		19.9		20.1		19.7	20.9
LSM46 : Résidu sec à 105°C (Fraction soluble) sur éluat											
Résidus secs à 105 °C	mg/kg M.S.	*	<2000	*	<2000	*	<2000	*	<2000	*	<2000
Résidus secs à 105°C (calcul)	% MS	*	<0.2	*	<0.2	*	<0.2	*	<0.2	*	<0.2

Indices de pollution sur éluat

LSM68 : Carbone Organique par oxydation (COT) sur éluat mg/kg M.S.	*	<50	*	<50	*	<50	*	<50	*	<51
LS04Y : Chlorures sur éluat mg/kg M.S.	*	<20.0	*	20.9	*	<20.0	*	<20.0	*	21.3
LSN71 : Fluorures sur éluat mg/kg M.S.	*	<5.00	*	<5.00	*	<5.00	*	<5.00	*	<5.00
LS04Z : Sulfates sur éluat mg/kg M.S.	*	<50.0	*	82.4	*	<50.0	*	<50.0	*	<50.2
LSM90 : Indice phénol sur éluat mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50

Métaux sur éluat

LSM97 : Antimoine (Sb) sur éluat mg/kg M.S.	*	0.011	*	0.019	*	0.011	*	0.017	*	0.014	*	0.018
LSM99 : Arsenic (As) sur éluat mg/kg M.S.	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.102
LSN01 : Baryum (Ba) sur éluat mg/kg M.S.	*	<0.100	*	0.159	*	<0.100	*	0.186	*	0.133	*	0.177
LSN05 : Cadmium (Cd) sur éluat mg/kg M.S.	*	<0.002	*	<0.002	*	<0.002	*	<0.002	*	<0.002	*	<0.002
LSN08 : Chrome (Cr) sur éluat mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LSN10 : Cuivre (Cu) sur éluat mg/kg M.S.	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.102
LSN26 : Molybdène (Mo) sur éluat mg/kg M.S.	*	0.019	*	0.026	*	0.027	*	0.033	*	0.019	*	0.019
LSN28 : Nickel (Ni) sur éluat mg/kg M.S.	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.102

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

N° Echantillon	001	002	003	004	005	006
Référence client :	Z 1-1	Z 1-2	Z 2-1	Z 2-2	Z 3-1	Z 3-2
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026
Date de début d'analyse :	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026
Température de l'air de l'enceinte :	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C

Métaux sur éluat

LSN33 : Plomb (Pb) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.102
LSN41 : Sélénium (Se) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LSN53 : Zinc (Zn) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.102
LS04W : Mercure (Hg) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.001	*	<0.001	*	<0.001	*	<0.001	*	<0.001

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	Z 4-1	Z 4-2	Z 5-1	Z 5-2	Z 6-1	Z 6-2
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026
Date de début d'analyse :	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026
Température de l'air de l'enceinte :	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C

Préparation Physico-Chimique

ZS00U : Prétraitement et séchage à 40°C		*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait
LS896 : Matière sèche	% P.B.	*	91.3	*	93.6	*	86.6	*	94.2
								*	89.9
								*	89.2

Indices de pollution

LS08X : Carbone Organique Total (COT)	mg C/kg M.S.	*	1880	*	<1010	*	5580	*	7090
								*	<1030
								*	3660

Métaux

XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant		*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait
LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	*	14.3	*	16.0	*	5.93	*	15.8
LS870 : Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	*	<0.40	*	<0.40	*	<0.40	*	<0.40
LS872 : Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	*	31.9	*	40.0	*	18.2	*	31.4
LS874 : Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	*	28.7	*	31.0	*	24.1	*	105
LS881 : Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	*	36.0	*	77.7	*	24.9	*	30.5
LS883 : Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	*	27.6	*	28.9	*	15.5	*	35.2
LS894 : Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	*	68.9	*	82.7	*	59.9	*	70.9
LSA09 : Mercuré (Hg)	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10

Hydrocarbures totaux

LS919 : Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)									
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	*	<15.0	*	<15.0	*	<15.0	*	<15.0
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.		<4.00		<4.00		<4.00		<4.00
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		<4.00		<4.00		<4.00		<4.00
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		<4.00		<4.00		<4.00		<4.00
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		<4.00		<4.00		<4.00		<4.00

 ZS0DY : **Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40**

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	Z 4-1	Z 4-2	Z 5-1	Z 5-2	Z 6-1	Z 6-2
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026
Date de début d'analyse :	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026
Température de l'air de l'enceinte :	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C

Hydrocarbures totaux

ZS0DY : Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40

> C10 - C12 inclus (%)	%	-	-	-	-	7.43	0.14
> C12 - C16 inclus (%)	%	-	-	-	-	45.29	3.55
> C16 - C20 inclus (%)	%	-	-	-	-	9.47	3.34
> C20 - C24 inclus (%)	%	-	-	-	-	7.28	4.88
> C24 - C28 inclus (%)	%	-	-	-	-	8.49	9.55
> C28 - C32 inclus (%)	%	-	-	-	-	9.23	19.94
> C32 - C36 inclus (%)	%	-	-	-	-	8.58	28.79
> C36 - C40 exclus (%)	%	-	-	-	-	4.23	29.81
> C10 - C12 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	<2.000	<2.000	2.03	0.06
> C12 - C16 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	<2.000	<2.000	12.36	1.52
> C16 - C20 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	<2.000	<2.000	2.58	1.43
> C20 - C24 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	<2.000	<2.000	1.99	2.08
> C24 - C28 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	<2.000	<2.000	2.32	4.08
> C28 - C32 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	<2.000	<2.000	2.52	8.51
> C32 - C36 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	<2.000	<2.000	2.34	12.29
> C36 - C40 exclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	<2.000	<2.000	1.15	12.72

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSRHI : Fluorène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHJ : Phénanthrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHM : Pyrène	mg/kg M.S.	*	0.066	*	<0.05	*	0.072	*	0.051	*	<0.05
LSRHN : Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHP : Chrysène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHS : Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHT : Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHV : Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHW : Acénaphtène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	Z 4-1	Z 4-2	Z 5-1	Z 5-2	Z 6-1	Z 6-2
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026
Date de début d'analyse :	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026
Température de l'air de l'enceinte :	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSRHK : Anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHL : Fluoranthène	mg/kg M.S.	*	0.05	*	<0.05	*	0.068	*	<0.05	*	<0.05
LSRHQ : Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHR : Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHH : Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHX : Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
ZS04B : Somme 15 HAP + Naphtalène (Volatils)	mg/kg M.S.		0.116		<0.05		0.14		0.051		<0.05

Polychlorobiphényles (PCBs)

LS3U7 : PCB 28	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3UB : PCB 52	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3U8 : PCB 101	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3U6 : PCB 118	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3U9 : PCB 138	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3UA : PCB 153	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3UC : PCB 180	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LSFEH : Somme PCB (7)	mg/kg M.S.		<0.010		<0.010		<0.010		<0.010		<0.010

Composés Volatils

LS32C : Naphtalène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y1 : Dichlorométhane	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0XT : Chlorure de vinyle	mg/kg M.S.	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02
LS0YP : 1,1-Dichloroéthylène	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LS0YQ : Trans-1,2-dichloroéthylène	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LS0YR : cis 1,2-Dichloroéthylène	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LS0YS : Chloroforme	mg/kg M.S.	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02
LS0Y2 : Tetrachlorométhane	mg/kg M.S.	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	Z 4-1	Z 4-2	Z 5-1	Z 5-2	Z 6-1	Z 6-2
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026
Date de début d'analyse :	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026
Température de l'air de l'enceinte :	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C

Composés Volatils

LS0YN : 1,1-Dichloroéthane	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LS0XY : 1,2-Dichloroéthane	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0YL : 1,1,1-Trichloroéthane	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LS0YZ : 1,1,2-Trichloroéthane	mg/kg M.S.	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20
LS0Y0 : Trichloroéthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0XZ : Tetrachloroéthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Z1 : Bromochlorométhane	mg/kg M.S.	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20
LS0Z0 : Dibromométhane	mg/kg M.S.	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20
LS0XX : 1,2-Dibromoéthane	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0YY : Bromoforme	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
(tribromométhane)											
LS0Z2 : Bromodichlorométhane	mg/kg M.S.	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20
LS0Z3 : Dibromochlorométhane	mg/kg M.S.	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20
LS32P : Somme des 19 COHV	mg/kg M.S.		<0.20		<0.20		<0.20		<0.20		<0.20
LS0XU : Benzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y4 : Toluène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0XW : Ethylbenzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y6 : o-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y5 : m+p-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0IK : Somme des BTEX	mg/kg M.S.		<0.0500		<0.0500		<0.0500		<0.0500		<0.0500

Lixiviation

LSA36 : Lixiviation 1x24 heures													
Masse d'échantillon utilisée	g	*	2554.0	*	2695.0	*	2295.0	*	2645.0	*	2484.0	*	2839.0
Lixiviation 1x24 heures		*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait
Refus pondéral à 4 mm	%	*	37.1	*	46.1	*	79.6	*	86.6	*	86.0	*	53.4
XXS4D : Pesée échantillon lixiviation													
Volume de lixiviant ajouté	ml	*	950	*	950	*	950	*	950	*	950	*	950
Masse de la prise d'essai	g	*	96.3	*	96.6	*	95.7	*	97.6	*	94.8	*	96.1

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	Z 4-1	Z 4-2	Z 5-1	Z 5-2	Z 6-1	Z 6-2
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026
Date de début d'analyse :	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026
Température de l'air de l'enceinte :	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C

Analyses immédiates sur éluat

LSQ13 : Mesure du pH sur éluat									
pH (Potentiel d'Hydrogène)		*	8.00	*	8.00	*	7.8	*	7.9
Température	°C		19		19		21		20
LSQ02 : Conductivité à 25°C sur éluat									
Conductivité corrigée automatiquement à 25°C	µS/cm	*	96	*	103	*	123	*	106
Température de mesure de la conductivité	°C		18.6		18.8		20.6		20.0
LSM46 : Résidu sec à 105°C (Fraction soluble) sur éluat									
Résidus secs à 105 °C	mg/kg M.S.	*	<2000	*	<2000	*	<2000	*	<2000
Résidus secs à 105°C (calcul)	% MS	*	<0.2	*	<0.2	*	<0.2	*	<0.2

Indices de pollution sur éluat

LSM68 : Carbone Organique par oxydation (COT) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<50	*	<50	*	84	*	<50
LS04Y : Chlorures sur éluat	mg/kg M.S.	*	<20.0	*	24.1	*	24.6	*	31.1
LSN71 : Fluorures sur éluat	mg/kg M.S.	*	<5.00	*	<5.00	*	<5.00	*	<5.00
LS04Z : Sulfates sur éluat	mg/kg M.S.	*	50.9	*	<50.0	*	<50.0	*	70.7
LSM90 : Indice phénol sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50

Métaux sur éluat

LSM97 : Antimoine (Sb) sur éluat	mg/kg M.S.	*	0.015	*	0.014	*	0.033	*	0.027
LSM99 : Arsenic (As) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.101
LSN01 : Baryum (Ba) sur éluat	mg/kg M.S.	*	0.115	*	0.126	*	0.131	*	0.231
LSN05 : Cadmium (Cd) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.002	*	<0.002	*	<0.002	*	<0.002
LSN08 : Chrome (Cr) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LSN10 : Cuivre (Cu) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.100	*	<0.100	*	0.152	*	<0.101
LSN26 : Molybdène (Mo) sur éluat	mg/kg M.S.	*	0.028	*	0.014	*	0.047	*	0.02
LSN28 : Nickel (Ni) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.101

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

Température de l'air de l'enceinte :

007

Z 4-1

SOL

25/03/2026

26/03/2026

7.4°C

008

Z 4-2

SOL

25/03/2026

26/03/2026

7.4°C

009

Z 5-1

SOL

25/03/2026

26/03/2026

7.4°C

010

Z 5-2

SOL

25/03/2026

26/03/2026

7.4°C

011

Z 6-1

SOL

25/03/2026

26/03/2026

7.4°C

012

Z 6-2

SOL

25/03/2026

26/03/2026

7.4°C

Métaux sur éluat

LSN33 : Plomb (Pb) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.101	*	<0.101	*	<0.100
LSN41 : Sélénium (Se) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LSN53 : Zinc (Zn) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.100	*	<0.101	*	<0.101	*	<0.100
LS04W : Mercure (Hg) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.001	*	<0.001	*	<0.001	*	<0.001	*	<0.001	*	<0.001

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

N° Echantillon	013	014	015	016	
Référence client :	Z 7-1	Z 7-2	Z 8-1	Z 8-2	
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	
Date de prélèvement :	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	
Date de début d'analyse :	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	
Température de l'air de l'enceinte :	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	

Préparation Physico-Chimique

ZS00U : Prétraitement et séchage à 40°C		*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait	
LS896 : Matière sèche	% P.B.	*	91.6	*	89.1	*	88.0	*	85.3	

Indices de pollution

LS08X : Carbone Organique Total (COT)	mg C/kg M.S.	*	1870	*	3330	*	5150	*	52400	
--	--------------	---	------	---	------	---	------	---	-------	--

Métaux

XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant		*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait	
LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	*	16.8	*	21.4	*	21.4	*	13.4	
LS870 : Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	*	0.50	*	<0.43	*	<0.40	*	<0.42	
LS872 : Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	*	34.9	*	38.5	*	33.9	*	35.3	
LS874 : Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	*	33.4	*	27.1	*	46.2	*	153	
LS881 : Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	*	36.0	*	32.7	*	35.0	*	48.8	
LS883 : Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	*	31.9	*	31.7	*	33.9	*	31.0	
LS894 : Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	*	74.6	*	81.0	*	94.4	*	410	
LSA09 : Mercuré (Hg)	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.11	*	<0.10	*	<0.11	

Hydrocarbures totaux

LS919 : Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)										
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	*	<15.0	*	<15.0	*	22.3	*	387	
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.		<4.00		<4.00		6.21		1.93	
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		<4.00		<4.00		4.18		16.6	
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		<4.00		<4.00		4.57		111	
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		<4.00		<4.00		7.38		258	

ZS0DY : **Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40**

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

N° Echantillon	013	014	015	016
Référence client :	Z 7-1	Z 7-2	Z 8-1	Z 8-2
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026
Date de début d'analyse :	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026
Température de l'air de l'enceinte :	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C

Hydrocarbures totaux

ZS0DY : **Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40**

> C10 - C12 inclus (%)	%	-	-	3.12	0.09
> C12 - C16 inclus (%)	%	-	-	24.68	0.41
> C16 - C20 inclus (%)	%	-	-	13.77	2.11
> C20 - C24 inclus (%)	%	-	-	8.75	5.03
> C24 - C28 inclus (%)	%	-	-	9.35	12.37
> C28 - C32 inclus (%)	%	-	-	15.87	30.10
> C32 - C36 inclus (%)	%	-	-	16.71	37.26
> C36 - C40 exclus (%)	%	-	-	7.76	12.62
> C10 - C12 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	0.70	0.35
> C12 - C16 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	5.51	1.59
> C16 - C20 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	3.08	8.16
> C20 - C24 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	1.95	19.45
> C24 - C28 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	2.09	47.84
> C28 - C32 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	3.54	116.4
> C32 - C36 inclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	3.73	144.1
> C36 - C40 exclus	mg/kg M.S.	<2.000	<2.000	1.73	48.81

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSRHI : Fluorène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHJ : Phénanthrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.087
LSRHM : Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.16
LSRHN : Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.056
LSRHP : Chrysène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.079
LSRHS : Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.053
LSRHT : Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHV : Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHW : Acénaphène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

Température de l'air de l'enceinte :

013
Z 7-1
SOL

25/03/2026

26/03/2026

7.4°C

014
Z 7-2
SOL

25/03/2026

26/03/2026

7.4°C

015
Z 8-1
SOL

25/03/2026

26/03/2026

7.4°C

016
Z 8-2
SOL

25/03/2026

26/03/2026

7.4°C

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSRHK : Anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHL : Fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.14
LSRHQ : Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.087
LSRHR : Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LSRHH : Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.07
LSRHX : Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.14
ZS04B : Somme 15 HAP + Naphtalène (Volatils)	mg/kg M.S.		<0.05		<0.05		<0.05		0.872

Polychlorobiphényles (PCBs)

LS3U7 : PCB 28	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3UB : PCB 52	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3U8 : PCB 101	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3U6 : PCB 118	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3U9 : PCB 138	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3UA : PCB 153	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3UC : PCB 180	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LSFEH : Somme PCB (7)	mg/kg M.S.		<0.010		<0.010		<0.010		<0.010

Composés Volatils

LS32C : Naphtalène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y1 : Dichlorométhane	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0XT : Chlorure de vinyle	mg/kg M.S.	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02
LS0YP : 1,1-Dichloroéthylène	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LS0YQ : Trans-1,2-dichloroéthylène	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LS0YR : cis 1,2-Dichloroéthylène	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LS0YS : Chloroforme	mg/kg M.S.	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02
LS0Y2 : Tetrachlorométhane	mg/kg M.S.	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02	*	<0.02

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

N° Echantillon	013	014	015	016	
Référence client :	Z 7-1	Z 7-2	Z 8-1	Z 8-2	
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	
Date de prélèvement :	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	
Date de début d'analyse :	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	
Température de l'air de l'enceinte :	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C	

Composés Volatils

LS0YN : 1,1-Dichloroéthane	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LS0XY : 1,2-Dichloroéthane	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0YL : 1,1,1-Trichloroéthane	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LS0YZ : 1,1,2-Trichloroéthane	mg/kg M.S.	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20
LS0Y0 : Trichloroéthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0XZ : Tetrachloroéthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Z1 : Bromochlorométhane	mg/kg M.S.	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20
LS0Z0 : Dibromométhane	mg/kg M.S.	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20
LS0XX : 1,2-Dibromoéthane	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0YY : Bromoforme (tribromométhane)	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LS0Z2 : Bromodichlorométhane	mg/kg M.S.	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20
LS0Z3 : Dibromochlorométhane	mg/kg M.S.	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20
LS32P : Somme des 19 COHV	mg/kg M.S.		<0.20		<0.20		<0.20		<0.20
LS0XU : Benzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y4 : Toluène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0XW : Ethylbenzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y6 : o-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y5 : m+p-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0IK : Somme des BTEX	mg/kg M.S.		<0.0500		<0.0500		<0.0500		<0.0500

Lixiviation

LSA36 : Lixiviation 1x24 heures									
Masse d'échantillon utilisée	g	*	2609.0	*	2668.0	*	2156.0	*	2687.0
Lixiviation 1x24 heures		*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait
Refus pondéral à 4 mm	%	*	84.2	*	78.3	*	80.1	*	79.7
XXS4D : Pesée échantillon lixiviation									
Volume de lixiviant ajouté	ml	*	950	*	950	*	950	*	950
Masse de la prise d'essai	g	*	95.4	*	93.6	*	95.00	*	95.1

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

Température de l'air de l'enceinte :

013	014	015	016
Z 7-1	Z 7-2	Z 8-1	Z 8-2
SOL	SOL	SOL	SOL
25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026	25/03/2026
26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026	26/03/2026
7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C

Analyses immédiates sur éluat

LSQ13 : Mesure du pH sur éluat

pH (Potentiel d'Hydrogène)

Température °C

LSQ02 : Conductivité à 25°C sur éluat

Conductivité corrigée automatiquement à 25°C µS/cm

Température de mesure de la conductivité °C

LSM46 : Résidu sec à 105°C (Fraction soluble)
sur éluat

Résidus secs à 105 °C mg/kg M.S.

Résidus secs à 105°C (calcul) % MS

Indices de pollution sur éluat

LSM68 : Carbone Organique par oxydation (COT) sur éluat

mg/kg M.S.

LS04Y : Chlorures sur éluat

mg/kg M.S.

LSN71 : Fluorures sur éluat

mg/kg M.S.

LS04Z : Sulfates sur éluat

mg/kg M.S.

LSM90 : Indice phénol sur éluat

mg/kg M.S.

Métaux sur éluat

LSM97 : Antimoine (Sb) sur éluat

mg/kg M.S.

LSM99 : Arsenic (As) sur éluat

mg/kg M.S.

LSN01 : Baryum (Ba) sur éluat

mg/kg M.S.

LSN05 : Cadmium (Cd) sur éluat

mg/kg M.S.

LSN08 : Chrome (Cr) sur éluat

mg/kg M.S.

LSN10 : Cuivre (Cu) sur éluat

mg/kg M.S.

LSN26 : Molybdène (Mo) sur éluat

mg/kg M.S.

LSN28 : Nickel (Ni) sur éluat

mg/kg M.S.

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIER

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

Température de l'air de l'enceinte :

013

Z 7-1

SOL

25/03/2026

26/03/2026

7.4°C

014

Z 7-2

SOL

25/03/2026

26/03/2026

7.4°C

015

Z 8-1

SOL

25/03/2026

26/03/2026

7.4°C

016

Z 8-2

SOL

25/03/2026

26/03/2026

7.4°C

Métaux sur éluat

LSN33 : Plomb (Pb) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.100	*	<0.102	*	<0.101	*	<0.100
LSN41 : Sélénium (Se) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LSN53 : Zinc (Zn) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.100	*	<0.102	*	<0.101	*	<0.100
LS04W : Mercure (Hg) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.001	*	<0.001	*	<0.001	*	<0.001



Marion MEDINA

Coordinateur(rice) Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 25 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E055042

Version du : 08/04/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Date de réception technique : 26/03/2026

Première date de réception physique : 26/03/2026 14:07:03

Référence Dossier : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Nom Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Référence Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec $k = 2$) sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement – Détail disponible sur demande

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Annexe technique

Dossier N° :26E055042

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Emetteur : Mme Céline BAUDOUIN

Commande EOL : 006-10514-1447515

Nom projet : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Référence commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA

3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

BEZIERS

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Sol

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LS04W	Mercure (Hg) sur éluat	ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	0.001	50%	mg/kg M.S.	Eurofins Analyses pour l'Environnement France
LS04Y	Chlorures sur éluat	Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrométrie visible automatisée] - NF EN ISO 15923-1	20	23%	mg/kg M.S.	
LS04Z	Sulfates sur éluat		50	20%	mg/kg M.S.	
LS08X	Carbone Organique Total (COT)	Combustion [sèche] - NF ISO 10694 - Détermination directe	1000	40%	mg C/kg M.S.	
LS0IK	Somme des BTEX	Calcul - Calcul			mg/kg M.S.	
LS0XT	Chlorure de vinyle	HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155	0.02	46%	mg/kg M.S.	
LS0XU	Benzène		0.05	40%	mg/kg M.S.	
LS0XW	Ethylbenzène		0.05	47%	mg/kg M.S.	
LS0XX	1,2-Dibromoéthane		0.05	77%	mg/kg M.S.	
LS0XY	1,2-Dichloroéthane		0.05	55%	mg/kg M.S.	
LS0XZ	Tetrachloroéthylène		0.05	55%	mg/kg M.S.	
LS0Y0	Trichloroéthylène		0.05	45%	mg/kg M.S.	
LS0Y1	Dichlorométhane		0.05	50%	mg/kg M.S.	
LS0Y2	Tetrachlorométhane		0.02	41%	mg/kg M.S.	
LS0Y4	Toluène		0.05	47%	mg/kg M.S.	
LS0Y5	m+p-Xylène		0.05	47%	mg/kg M.S.	
LS0Y6	o-Xylène		0.05	45%	mg/kg M.S.	
LS0YL	1,1,1-Trichloroéthane		0.1	40%	mg/kg M.S.	
LS0YN	1,1-Dichloroéthane		0.1	40%	mg/kg M.S.	
LS0YP	1,1-Dichloroéthylène		0.1	35%	mg/kg M.S.	
LS0YQ	Trans-1,2-dichloroéthylène		0.1	45%	mg/kg M.S.	
LS0YR	cis 1,2-Dichloroéthylène		0.1	50%	mg/kg M.S.	
LS0YS	Chloroforme		0.02	40%	mg/kg M.S.	
LS0YY	Bromoforme (tribromométhane)		0.1	55%	mg/kg M.S.	
LS0YZ	1,1,2-Trichloroéthane		0.2	55%	mg/kg M.S.	
LS0Z0	Dibromométhane		0.2	55%	mg/kg M.S.	
LS0Z1	Bromochlorométhane		0.2	50%	mg/kg M.S.	
LS0Z2	Bromodichlorométhane		0.2	45%	mg/kg M.S.	
LS0Z3	Dibromochlorométhane		0.2	45%	mg/kg M.S.	
LS32C	Naphtalène		0.05	36%	mg/kg M.S.	
LS32P	Somme des 19 COHV	HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - Calcul			mg/kg M.S.	

Annexe technique

Dossier N° :26E055042

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Emetteur : Mme Céline BAUDOUIN

Commande EOL : 006-10514-1447515

Nom projet : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Référence commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA

3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

BEZIERS

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Sol

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LS3U6	PCB 118	GC/MS/MS [ou GC/ECD - Extraction Hexane / Acétone] - NF EN ISO 18475	0.01	37%	mg/kg M.S.	
LS3U7	PCB 28		0.01	32%	mg/kg M.S.	
LS3U8	PCB 101		0.01	39%	mg/kg M.S.	
LS3U9	PCB 138		0.01	37%	mg/kg M.S.	
LS3UA	PCB 153		0.01	32%	mg/kg M.S.	
LS3UB	PCB 52		0.01	30%	mg/kg M.S.	
LS3UC	PCB 180		0.01	34%	mg/kg M.S.	
LS865	Arsenic (As)	ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN ISO 54321	1	40%	mg/kg M.S.	
LS870	Cadmium (Cd)		0.4	40%	mg/kg M.S.	
LS872	Chrome (Cr)		5	35%	mg/kg M.S.	
LS874	Cuivre (Cu)		5	45%	mg/kg M.S.	
LS881	Nickel (Ni)		1	40%	mg/kg M.S.	
LS883	Plomb (Pb)		5	35%	mg/kg M.S.	
LS894	Zinc (Zn)		5	50%	mg/kg M.S.	
LS896	Matière sèche	Gravimétrie - NF ISO 11465	0.1	5%	% P.B.	
LS919	Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40) Indice Hydrocarbures (C10-C40) HCT (nC10 - nC16) (Calcul) HCT (>nC16 - nC22) (Calcul) HCT (>nC22 - nC30) (Calcul) HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	GC/FID [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN ISO 16703	15	45%	mg/kg M.S.	
					mg/kg M.S.	
					mg/kg M.S.	
					mg/kg M.S.	
					mg/kg M.S.	
LSA09	Mercure (Hg)	SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 54321 - NF ISO 16772	0.1	40%	mg/kg M.S.	
LSA36	Lixiviation 1x24 heures Masse d'échantillon utilisée Lixiviation 1x24 heures Refus pondéral à 4 mm	Lixiviation [Ratio L/S = 10 l/kg - Broyage par concasseur à mâchoires] - NF EN 12457-2			g	
			0.1		%	
LSFEH	Somme PCB (7)	Calcul - Calcul			mg/kg M.S.	
LSM46	Résidu sec à 105°C (Fraction soluble) sur éluat Résidus secs à 105 °C Résidus secs à 105°C (calcul)	Gravimétrie - NF T 90-029	2000	20%	mg/kg M.S.	
			0.2		% MS	
LSM68	Carbone Organique par oxydation (COT) sur éluat	Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	50	45%	mg/kg M.S.	

Annexe technique

Dossier N° :26E055042

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Emetteur : Mme Céline BAUDOUIN

Commande EOL : 006-10514-1447515

Nom projet : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

 Référence commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA
BEZIERS

3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Sol

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LSM90	Indice phénol sur éluat	Flux continu - NF EN ISO 14402 (adaptée sur sédiment.boue)	0.5	43%	mg/kg M.S.	
LSM97	Antimoine (Sb) sur éluat	ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	0.01	25%	mg/kg M.S.	
LSM99	Arsenic (As) sur éluat		0.1	25%	mg/kg M.S.	
LSN01	Baryum (Ba) sur éluat		0.1	25%	mg/kg M.S.	
LSN05	Cadmium (Cd) sur éluat		0.002	30%	mg/kg M.S.	
LSN08	Chrome (Cr) sur éluat		0.1	25%	mg/kg M.S.	
LSN10	Cuivre (Cu) sur éluat		0.1	15%	mg/kg M.S.	
LSN26	Molybdène (Mo) sur éluat		0.01	25%	mg/kg M.S.	
LSN28	Nickel (Ni) sur éluat		0.1	20%	mg/kg M.S.	
LSN33	Plomb (Pb) sur éluat		0.1	20%	mg/kg M.S.	
LSN41	Sélénium (Se) sur éluat		0.01	35%	mg/kg M.S.	
LSN53	Zinc (Zn) sur éluat		0.1	28%	mg/kg M.S.	
LSN71	Fluorures sur éluat	Electrométrie [Potentiometrie] - NF T 90-004	5	14%	mg/kg M.S.	
LSQ02	Conductivité à 25°C sur éluat Conductivité corrigée automatiquement à 25°C Température de mesure de la conductivité	Potentiométrie [Méthode à la sonde] - NF EN 27888	15	30%	µS/cm °C	
LSQ13	Mesure du pH sur éluat pH (Potentiel d'Hydrogène) Température	Potentiométrie - NF EN ISO 10523			°C	
LSRHH	Benzo(a)pyrène	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF ISO 18287	0.05	37%	mg/kg M.S.	
LSRHI	Fluorène		0.05	32%	mg/kg M.S.	
LSRHJ	Phénanthrène		0.05	31%	mg/kg M.S.	
LSRHK	Anthracène		0.05	28%	mg/kg M.S.	
LSRHL	Fluoranthène		0.05	34%	mg/kg M.S.	
LSRHM	Pyrène		0.05	34%	mg/kg M.S.	
LSRHN	Benzo-(a)-anthracène		0.05	29%	mg/kg M.S.	
LSRHP	Chrysène		0.05	33%	mg/kg M.S.	
LSRHQ	Benzo(b)fluoranthène		0.05	36%	mg/kg M.S.	
LSRHR	Benzo(k)fluoranthène		0.05	41%	mg/kg M.S.	
LSRHS	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène		0.05	43%	mg/kg M.S.	
LSRHT	Dibenzo(a,h)anthracène		0.05	43%	mg/kg M.S.	
LSRHV	Acénaphthylène		0.05	30%	mg/kg M.S.	
LSRHW	Acénaphène		0.05	25%	mg/kg M.S.	

Annexe technique

Dossier N° :26E055042

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Emetteur : Mme Céline BAUDOUIN

Commande EOL : 006-10514-1447515

Nom projet : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE

Référence commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA

3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

BEZIERS

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Sol

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LSRHX	Benzo(ghi)Pérylène		0.05	43%	mg/kg M.S.	
XXS01	Minéralisation eau régale - Bloc chauffant	Digestion acide -				
XXS4D	Pesée échantillon lixiviation Volume de lixiviant ajouté Masse de la prise d'essai	Gravimétrie - NF EN 12457-2			ml g	
ZS00U	Prétraitement et séchage à 40°C	Séchage [sur la totalité de l'échantillon sauf mention contraire] - NF EN 16179				
ZS04B	Somme 15 HAP + Naphtalène (Volatils)	Calcul -			mg/kg M.S.	
ZS0DY	Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40 > C10 - C12 inclus (%) > C12 - C16 inclus (%) > C16 - C20 inclus (%) > C20 - C24 inclus (%) > C24 - C28 inclus (%) > C28 - C32 inclus (%) > C32 - C36 inclus (%) > C36 - C40 exclus (%) > C10 - C12 inclus > C12 - C16 inclus > C16 - C20 inclus > C20 - C24 inclus > C24 - C28 inclus > C28 - C32 inclus > C32 - C36 inclus > C36 - C40 exclus	Calcul - Méthode interne			% % % % % % % % % mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S.	

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flacons des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 26E055042

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-063510-01

Emetteur :

Commande EOL : 006-10514-1447515

Nom projet : N° Projet : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIE
3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Référence commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA
BEZIERS

Nom Commande : 3303103.1 -GAXIEU - CRA BEZIERS

Sol

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique ⁽¹⁾	Date de Réception Technique ⁽²⁾	Code-Barre	Nom Flacon
001	Z 1-1	25/03/2026	26/03/2026 14:07:03	26/03/2026		
002	Z 1-2	25/03/2026	26/03/2026 14:07:03	26/03/2026		
003	Z 2-1	25/03/2026	26/03/2026 14:07:03	26/03/2026		
004	Z 2-2	25/03/2026	26/03/2026 14:07:03	26/03/2026		
005	Z 3-1	25/03/2026	26/03/2026 14:07:03	26/03/2026		
006	Z 3-2	25/03/2026	26/03/2026 14:07:03	26/03/2026		
007	Z 4-1	25/03/2026	26/03/2026 14:07:03	26/03/2026		
008	Z 4-2	25/03/2026	26/03/2026 14:07:03	26/03/2026		
009	Z 5-1	25/03/2026	26/03/2026 14:07:03	26/03/2026		
010	Z 5-2	25/03/2026	26/03/2026 14:07:03	26/03/2026		
011	Z 6-1	25/03/2026	26/03/2026 14:07:03	26/03/2026		
012	Z 6-2	25/03/2026	26/03/2026 14:07:03	26/03/2026		
013	Z 7-1	25/03/2026	26/03/2026 14:07:03	26/03/2026		
014	Z 7-2	25/03/2026	26/03/2026 14:07:03	26/03/2026		
015	Z 8-1	25/03/2026	26/03/2026 14:07:03	26/03/2026		
016	Z 8-2	25/03/2026	26/03/2026 14:07:03	26/03/2026		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.

Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

ANNEXE 3



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit



Arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées

i Dernière mise à jour des données de ce texte : 15 décembre 2014

NOR : DEVP1412523A

JORF n°0289 du 14 décembre 2014

Version en vigueur au 17 avril 2026

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu la directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999 concernant la mise en décharge de déchets ;
Vu la directive 2006/21/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 concernant la gestion des déchets de l'industrie extractive et modifiant la directive 2004/35/CE ;
Vu la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives ;
Vu la décision 2003/33/CE du Conseil du 19 décembre 2002 établissant des critères et des procédures d'admission des déchets dans les décharges, conformément à l'article 16 et à l'annexe II de la directive 1999/31/CE ;
Vu le code de l'environnement, notamment l'article R. 541-8 ;
Vu l'avis des organisations professionnelles intéressées ;
Vu les observations formulées lors de la consultation publique réalisée du 28 mai 2014 au 19 juin 2014, en application de l'article L. 120-1 du code de l'environnement ;
Vu l'avis du Conseil supérieur de prévention des risques technologiques en date du 24 juin 2014 ;
Vu l'avis du commissaire à la simplification en date du 12 août 2014,
Arrête :

Article 1

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux installations relevant des régimes de l'autorisation, de l'enregistrement ou de la déclaration des rubriques 2515, 2516, 2517 et aux installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées.

Article 2

I. - Les installations visées à l'article 1er ne peuvent ni admettre ni stocker :

- des déchets présentant au moins une des propriétés de danger énumérées à l'annexe I de l'article R. 541-8 du code de l'environnement, notamment des déchets contenant de l'amiante comme les matériaux de construction contenant de l'amiante, relevant du code 17 06 05* de la liste des déchets, les matériaux géologiques excavés contenant de l'amiante, relevant du code 17 05 03* de la liste des déchets et les agrégats d'enrobé relevant du code 17 06 05* de la liste des déchets ;
- des déchets liquides ou dont la siccité est inférieure à 30 % ;
- des déchets dont la température est supérieure à 60 °C ;
- des déchets non pelletables ;
- des déchets pulvérulents, à l'exception de ceux préalablement conditionnés ou traités en vue de prévenir une dispersion sous l'effet du vent ;
- des déchets radioactifs.

II. - En outre, les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 ne peuvent ni admettre ni stocker les déchets provenant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minières, y compris les matières premières fossiles et les déchets issus de l'exploitation des mines et carrières, y compris les boues issues des forages permettant l'exploitation des hydrocarbures.

Article 3

L'exploitant d'une installation visée à l'article 1er met en place une procédure d'acceptation préalable, décrite ci-dessous, afin de disposer de tous les éléments d'appréciation nécessaires sur la possibilité d'accepter des déchets dans l'installation. Seuls les déchets remplissant l'ensemble des conditions de cette procédure d'acceptation préalable peuvent être admis et stockés sur l'installation.

L'exploitant s'assure, en premier lieu, que les déchets ne sont pas visés à l'article 2 du présent arrêté.

Si les déchets entrent dans les catégories mentionnées dans l'annexe I du présent arrêté, l'exploitant s'assure :

- qu'ils ont fait l'objet d'un tri préalable selon les meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable ;
- que les déchets relevant des codes 17 05 04 et 20 02 02 ne proviennent pas de sites contaminés ;
- que les déchets d'enrobés bitumineux relevant du code 17 03 02 de la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ont fait l'objet d'un test montrant qu'ils ne contiennent ni goudron ni amiante.

Si les déchets n'entrent pas dans les catégories mentionnées dans l'annexe I du présent arrêté, l'exploitant s'assure au minimum que les déchets respectent les valeurs limites des paramètres définis en annexe II.

Article 4

Il est interdit de procéder à une dilution ou à un mélange de déchets avec d'autres déchets ou produits dans le but de satisfaire aux critères d'admission mentionnés à l'article 3.

Article 5

Avant la livraison ou au moment de celle-ci, ou lors de la première d'une série de livraisons d'un même type de déchets, l'exploitant demande au producteur des déchets un document préalable indiquant :

- le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET ;
- le nom et les coordonnées des éventuels intermédiaires et, le cas échéant, leur numéro SIRET ;
- le nom et les coordonnées du ou des transporteurs et, le cas échéant, leur numéro SIRET ;
- l'origine des déchets ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ;
- la quantité de déchets concernée en tonnes.

Le cas échéant, sont annexés à ce document les résultats de l'acceptation préalable mentionnée à l'article 3.

Ce document est signé par le producteur des déchets et les différents intermédiaires, le cas échéant.

La durée de validité du document précité est d'un an au maximum.

Un exemplaire original de ce document est conservé par l'exploitant pendant au moins trois ans et est tenu à la disposition de l'inspection des installations classées. Lorsqu'elles existent, les copies des annexes sont conservées pendant la même période.

Article 6

Concernant les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760, après justification particulière et sur la base d'une étude visant à caractériser le comportement d'une quantité précise d'un déchet dans une installation de stockage donnée et son impact potentiel sur l'environnement et la santé, les valeurs limites à respecter par les déchets visés par l'annexe II peuvent être adaptées par arrêté préfectoral. Cette adaptation pourra notamment être utilisée pour permettre le stockage de déchets dont la composition correspond au fond géochimique local.

En tout état de cause, les valeurs limites sur la lixiviation retenues dans l'arrêté ne peuvent pas dépasser d'un facteur 3 les valeurs limites mentionnées en annexe II.

Cette adaptation des valeurs limites ne peut pas concerner la valeur du carbone organique total sur l'éluat. Concernant le contenu total, seule la valeur limite relative au carbone organique total peut être modifiée dans la limite d'un facteur 2.

Article 7

Avant d'être admis, tout chargement de déchets fait l'objet d'une vérification des documents d'accompagnement par l'exploitant de l'installation.

Un contrôle visuel des déchets est réalisé par l'exploitant à l'entrée de l'installation et lors du déchargement du camion afin de vérifier l'absence de déchet non autorisé.

Article 8

En cas d'acceptation des déchets, l'exploitant délivre un accusé d'acceptation au producteur des déchets en complétant le document prévu à l'article 5 par les informations minimales suivantes :

- la quantité de déchets admise, exprimée en tonnes ;
- la date et l'heure de l'acceptation des déchets.

Article 9

L'exploitant tient à jour un registre d'admission. Outre les éléments visés à l'arrêté du 29 février 2012 sur les registres, il consigne pour chaque chargement de déchets présenté :

- l'accusé d'acceptation des déchets ;
- le résultat du contrôle visuel mentionné à l'article 7 et, le cas échéant, celui de la vérification des documents d'accompagnement ;
- le cas échéant, le motif de refus d'admission.

Ce registre est conservé pendant au moins trois ans et est tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.

Article 10

A modifié les dispositions suivantes
Abroge Arrêté du 6 juillet 2011 (Ab)
Abroge Arrêté du 6 juillet 2011 - Annexes (Ab)
Abroge Arrêté du 6 juillet 2011 - art. 1 (Ab)
Abroge Arrêté du 6 juillet 2011 - art. 10 (Ab)
Abroge Arrêté du 6 juillet 2011 - art. 11 (Ab)
Abroge Arrêté du 6 juillet 2011 - art. 2 (Ab)
Abroge Arrêté du 6 juillet 2011 - art. 3 (Ab)
Abroge Arrêté du 6 juillet 2011 - art. 4 (Ab)
Abroge Arrêté du 6 juillet 2011 - art. 5 (Ab)
Abroge Arrêté du 6 juillet 2011 - art. 6 (Ab)
Abroge Arrêté du 6 juillet 2011 - art. 7 (Ab)
Abroge Arrêté du 6 juillet 2011 - art. 8 (Ab)
Abroge Arrêté du 6 juillet 2011 - art. 9 (Ab)
Abroge Arrêté du 6 juillet 2011 - art. Annexe I (Ab)
Abroge Arrêté du 6 juillet 2011 - art. Annexe II (Ab)

Article 11

La directrice générale de la prévention des risques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexes (Articles Annexe I à Annexe II)

Annexe I

LISTE DES DÉCHETS ADMISSIBLES DANS LES INSTALLATIONS VISÉES PAR LE PRÉSENT ARRÊTÉ SANS RÉALISATION DE LA PROCÉDURE D'ACCEPTATION PRÉALABLE PRÉVUE À L'ARTICLE 3

CODE DÉCHET (1)	DESCRIPTION (1)	RESTRICTIONS
17 01 01	Béton	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 01 02	Briques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 01 03	Tuiles et céramiques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 01 07	Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 02 02	Verre	Sans cadre ou montant de fenêtres
17 03 02	Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse	A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés
20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe
10 11 03	Déchets de matériaux à base de fibre de verre	Seulement en l'absence de liant organique
15 01 07	Emballage en verre	Triés
19 12 05	Verre	Triés
(1) Annexe II à l'article R. 541-8 du code de l'environnement.		

Annexe II

CRITÈRES À RESPECTER POUR L'ACCEPTATION DE DÉCHETS NON DANGEREUX INERTES SOUMIS À LA PROCÉDURE D'ACCEPTATION PRÉALABLE PRÉVUE À L'ARTICLE 3

1° Paramètres à analyser lors du test de lixiviation et valeurs limites à respecter :

Le test de lixiviation à appliquer est le test normalisé NF EN 12457-2.

PARAMÈTRE	VALEUR LIMITE À RESPECTER exprimée en mg/kg de matière sèche
As	0,5

Ba	20
Cd	0,04
Cr total	0,5
Cu	2
Hg	0,01
Mo	0,5
Ni	0,4
Pb	0,5
Sb	0,06
Se	0,1
Zn	4
Chlorure (1)	800
Fluorure	10
Sulfate (1)	1 000 (2)
Indice phénols	1
COT (carbone organique total) sur éluat (3)	500
FS (fraction soluble) (1)	4 000

(1) Si le déchet ne respecte pas au moins une des valeurs fixées pour le chlorure, le sulfate ou la fraction soluble, le déchet peut être encore jugé conforme aux critères d'admission s'il respecte soit les valeurs associées au chlorure et au sulfate, soit celle associée à la fraction soluble. (2) Si le déchet ne respecte pas cette valeur pour le sulfate, il peut être encore jugé conforme aux critères d'admission si la lixiviation ne dépasse pas les valeurs suivantes : 1 500 mg/l à un ratio L/S = 0,1 l/kg et 6 000 mg/kg de matière sèche à un ratio L/S = 10 l/kg. Il est nécessaire d'utiliser l'essai de percolation NF CEN/TS 14405 pour déterminer la valeur lorsque L/S = 0,1 l/kg dans les conditions d'équilibre initial ; la valeur correspondant à L/S = 10 l/kg peut être déterminée par un essai de lixiviation NF EN 12457-2 ou par un essai de percolation NF CEN/TS 14405 dans des conditions approchant l'équilibre local. (3) Si le déchet ne satisfait pas à la valeur limite indiquée pour le carbone organique total sur éluat à sa propre valeur de pH, il peut aussi faire l'objet d'un essai de lixiviation NF EN 12457-2 avec un pH compris entre 7,5 et 8,0. Le déchet peut être jugé conforme aux critères d'admission pour le carbone organique total sur éluat si le résultat de cette détermination ne dépasse pas 500 mg/kg de matière sèche.

2° Paramètres à analyser en contenu total et valeurs limites à respecter :

PARAMÈTRE	VALEUR LIMITE À RESPECTER exprimée en mg/kg de déchet sec
-----------	--

COT (carbone organique total)	30 000 (1)
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)	6
PCB (polychlorobiphényles 7 congénères)	1
Hydrocarbures (C10 à C40)	500
HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)	50
(1) Pour les sols, une valeur limite plus élevée peut être admise, à condition que la valeur limite de 500 mg/kg de matière sèche soit respectée pour le carbone organique total sur éluat, soit au pH du sol, soit pour un pH situé entre 7,5 et 8,0.	

Fait le 12 décembre 2014.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de la prévention des risques,
P. Blanc